

Ingénieurs Conseils
spécialisés dans le domaine
des études Hydrauliques
Eau potable – Assainissement
Rivière – Irrigation



Partenaires Techniques et Financiers :



DOSSIER : ME-LR-ADD-001A

Rédacteur : V. CLAEYS

Révision : A – Etablissement

Date d'émission : 26/02/2020

Modifié SMAPS : 30/03/2020 - 2/12/20 – 07/01/21
– 14/01/21 – 27/01/21 – 02/02/21 -04/02/2021 –
15/02/2021

Approuvé le 26/02/2021

Les Carrés
74540 Chainaz-Les-Frasses
France
fax : +33 (0)9 57 16 25 01
cel. : +33 (0)6 22 41 84 45

His&O SARL
RCS : Annecy
TGI 490 829 652 (2006 B 544)
Code APE : 742 C
N° Organisme Formateur :
82 74 02082 74

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 3 – PHASE FINALE : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ZONAGE



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIERES

Mairie de Liergues
524 Montée Saint Eloi
69400 PORTE DES PIERRES DOREES
TEL : 04.74.65.84.33.
MAIL : syndicat.assainissement@smaps.fr



SOMMAIRE

1. PRESENTATION	3
1.1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	3
1.1.1. LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT DE SOLLIERES.....	3
2. ORGANISATION ET OBJECTIF DE L'ETUDE	4
3. PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	5
3.1. ACTIONS PROPOSEES.....	5
3.1.1. ACTIONS SUITE PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2019 DU SYNDICAT	5
3.1.2. ACTIONS NON REALISEES CITEES AU BILAN TRAVAUX 2019	15
3.1.3. ACTIONS D'ORIGINE DU SCHEMA DE 2001 ET NON REALISEES	21
3.1.4. ACTIONS D'ORIGINE DE L'ETUDE DE TEMPS DE PLUIE NON REALISEES (OU PARTIELLEMENT REALISEES).....	26
3.1.5. ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET DONNEES ACTUALISEES DES ITV	37
3.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	41
3.3. LES ABONNES ET LA FACTURATION	42
3.4. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT	42
3.5. SCENARIO D'EXTENSION DE LA COLLECTE	43
4. SYNTHESE DES AMENAGEMENTS RETENUS AU SCHEMA DIRECTEUR	46
5. CONCLUSION	46
6. ANNEXES	46

1. PRESENTATION

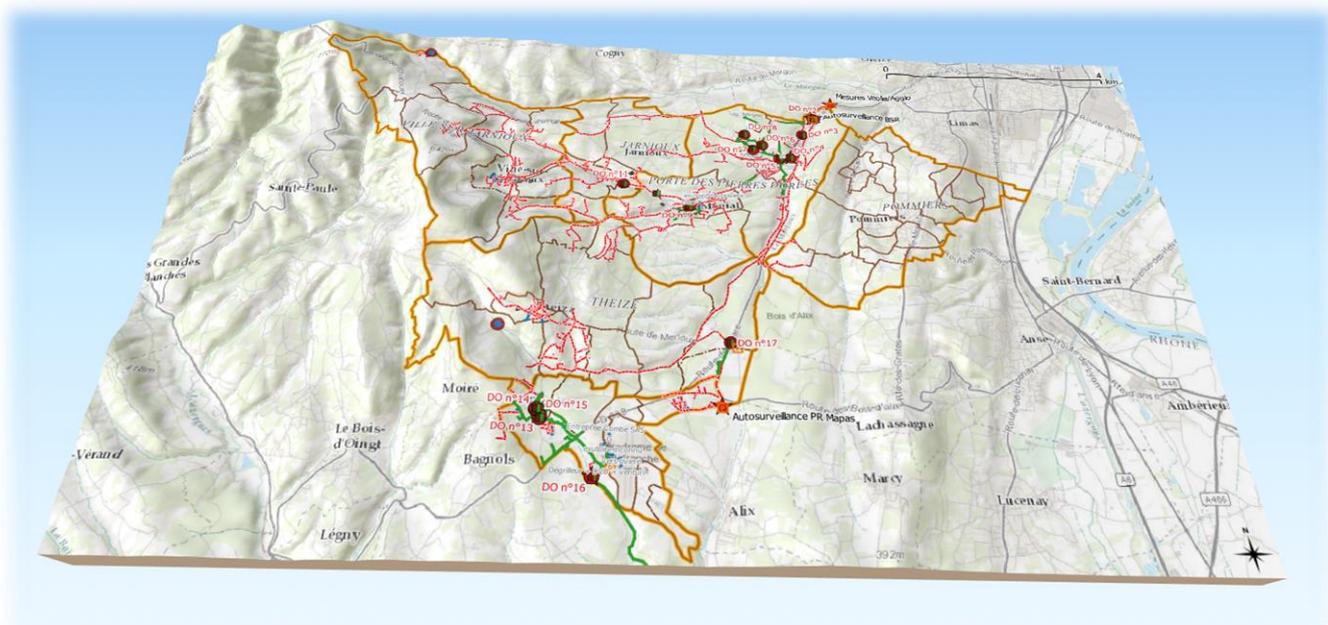
1.1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1.1. LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT DE SOLLIERES

Le Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières [SMAPS], dont le siège est situé en mairie de Liergues – 69400 Porte des Pierres Dorées, est composé des communes de Frontenas, Theizé, Porte des Pierres Dorées (commune issue de la fusion des communes de Liergues, Jarnioux et Pouilly-le Monial), une partie de Pommiers ainsi que de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône représentant la commune de Ville sur Jarnioux.

Le SMAPS a la compétence assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son périmètre. Il a délégué l'exploitation du service d'assainissement collectif à l'entreprise Cholton. La compétence ANC dispose d'une prestation de service avec l'entreprise SUEZ jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Extrait de situation du périmètre syndical :



Plusieurs systèmes de collecte et traitement composent l'infrastructure collective du syndicat :

- ✓ Le secteur de Frontenas rejette en majorité ses effluents sur la station d'épuration de Chatillon d'Azergues du SIVU de la PRAY, via un conventionnement.
- ✓ Les effluents du secteur Nord et Centre du syndicat sont envoyés sur la station d'épuration de Villefranche sur Saône de la Communauté D'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

[CAVBS], via une station de relevage située au hameau de Chervings. (Convention Renouvelé et signé le 18/02/2020)

- ✓ Deux petites unités de traitement sont internes au territoire du SMAPS : « La Varenne » sur Ville sur Jarnioux et « Rapetour » sur Theizé, respectivement de capacités 40EH et 35EH.

2. ORGANISATION ET OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude est organisée en trois phases :

- ✓ PHASE 1 : RECEUIL ET ANALYSE DES DONNEES EXISTANTES :

L'objectif de cette partie est de permettre la collecte des données et études déjà réalisées sur le territoire, d'apprécier l'état de l'assainissement, les évolutions démographiques et de pollutions envisagées. Elle doit permettre d'établir une synthèse des données et d'aboutir à la proposition d'un pré-zonage d'assainissement.

L'ensemble de ce travail est mené à partir des données préalablement existantes. Il n'est pas initialement envisagé de mettre en œuvre une nouvelle campagne diagnostic de mesures par le Maître d'Ouvrage devant l'historique récent de l'étude « temps de pluie » réalisée sur le secteur, mais également des données de suivis désormais disponibles sur le secteur...

- ✓ PHASE 2 : ELABORATION DE PLUSIEURS SCENARII ET ETUDE COMPARATIVE - PROGRAMME DE TRAVAUX

La Phase 2 consiste en la proposition d'actions sur la base des éléments disponibles et des avis complémentaires. Elle doit permettre de définir des Scenarii et la programmation de travaux sur les réseaux et l'ensemble du bassin versant et des contraintes de raccordement vers les exutoires.

- ✓ PHASE 3 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Cette dernière partie consiste à détailler le scénario retenu et la programmation de travaux sur les infrastructures au niveau faisabilité. Elle comprend également l'actualisation des plans de zonages de l'assainissement et de la notice explicative, ainsi que l'étude Cas par Cas associée.

L'objet du présent dossier est de réaliser un rendu de la phase 3 de l'étude.

Nota : Cette étude n'a pas la prétention de remplacer le diagnostic consistant de temps de pluie réalisé sur le territoire. Elle vient en complément afin de structurer le programme d'aménagements sur le territoire et d'actualiser le zonage associé.

3. PROPOSITIONS D' ACTIONS

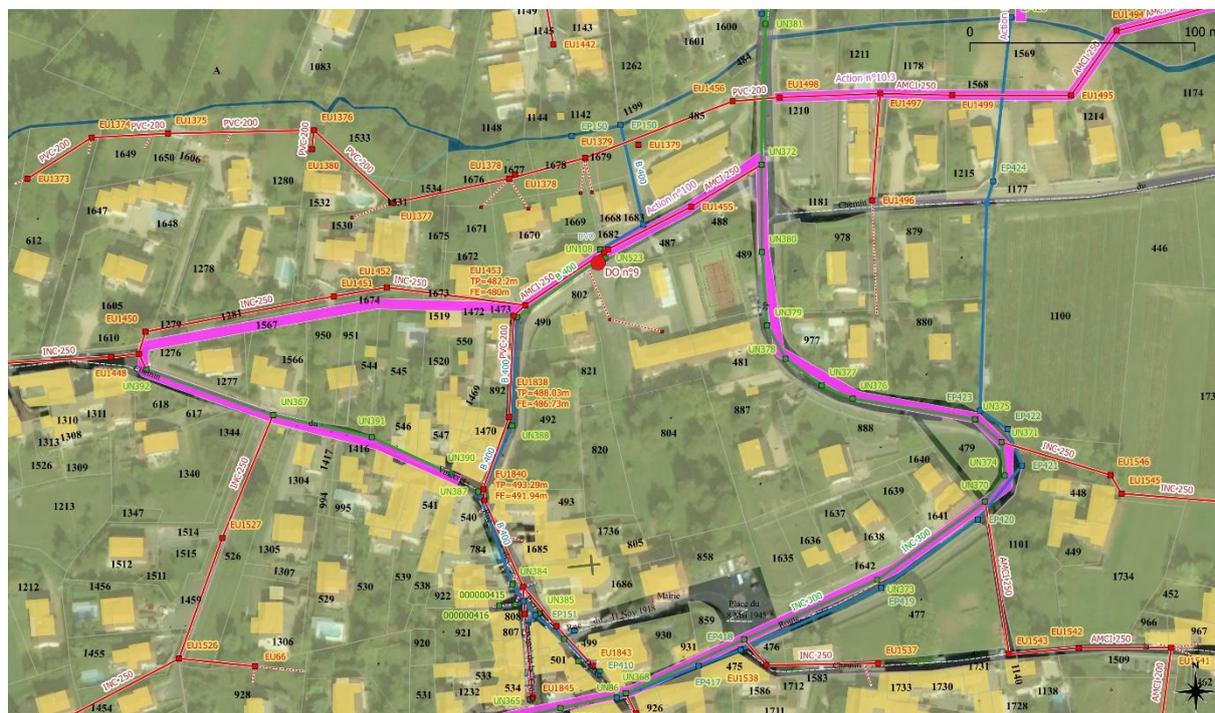
Ce paragraphe détaille les actions retenues par le Syndicat suite aux précédentes investigations menées dans le cadre de la présente étude. Ces actions ont fait l'objet d'une codification et sont remises parallèlement à ce dossier par un fichier de format Shape File exploitable sur le SIG du Syndicat.

3.1. ACTIONS PROPOSEES

3.1.1. ACTIONS SUITE PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2019 DU SYNDICAT

Cette partie concerne les actions recensées sur l'avis 2019 du programme de travaux du Syndicat et des projets complémentaires envisagés pour 2020 (proposition SMAPS initiale)

Plan d'ensemble du secteur Pouilly



Le constat du syndicat est critique sur ce secteur :

« Une antenne arrive de Theizé avec beaucoup d'arrivé d'eau. Des travaux dans le centre bourg de Pouilly ont été réalisé par la SADE en 2009, mise en séparatif, toutefois, on s'est aperçu lors des travaux de la cantine de Pouilly en 2019 qu'il y avait eu une mauvaise connexion au DO9. CHOLTON a limé la lame du DO 9, mais il ne fonctionne pas correctement....

De même les maisons n'ont pas été correctement raccordées. L'antenne de descente unitaire est un problème aussi. Il y a un travail important à faire sur ce secteur. »

Le préalable à la définition de la consistance de ces aménagements devra passer par la résolution des éléments suivants :

- Les antennes en raccords sont-elles déjà mises en séparatif ?
- Identification et report des antennes de branchements...
- Etat des collecteurs en reconversion.

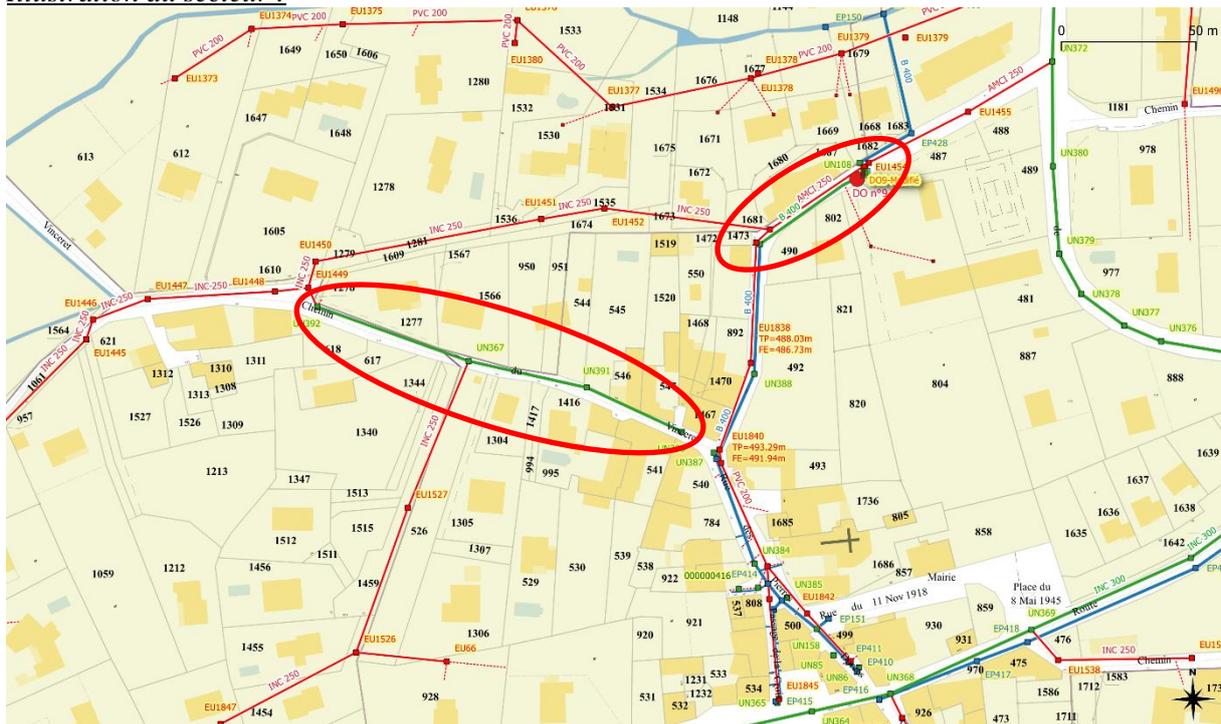
En fonction de ces éléments, un avant-projet pourra être élaboré en définissant le tracé et la consistance détaillée des actions : pose de nouveaux collecteurs, réhabilitation de certain tronçons, mise en conformité des antennes et des branchements associés.

Nota : En l'absence de ces éléments une mise en séparatif par pose d'un nouveau collecteur EU a été portée en synthèse des aménagements représentant près de 845ml de conduites (en se limitant au collecteur unitaire mentionnés sur le plan disponible) et 87 branchements en ordre de grandeur sur la base des éléments disponibles.

Action 100 : (Elimination TX ECPP)

Pouilly – Chemin du Vinceret - Réhabilitation du DO9 et mise en séparatif amont du DO9:

Illustration du secteur :



Nota : Deux secteurs sont encore codifiés en unitaire en amont du DO 9 :

- Amont immédiat du DO9,
- Chemin du Vinceret.

D'autre part des rejets directs ont été identifiés sur le débit déversé en 2010. La reprise serait effective de ces branchements (traitement en cours de nouveau constat d'erreur de branchement avec le projet d'école à proximité).

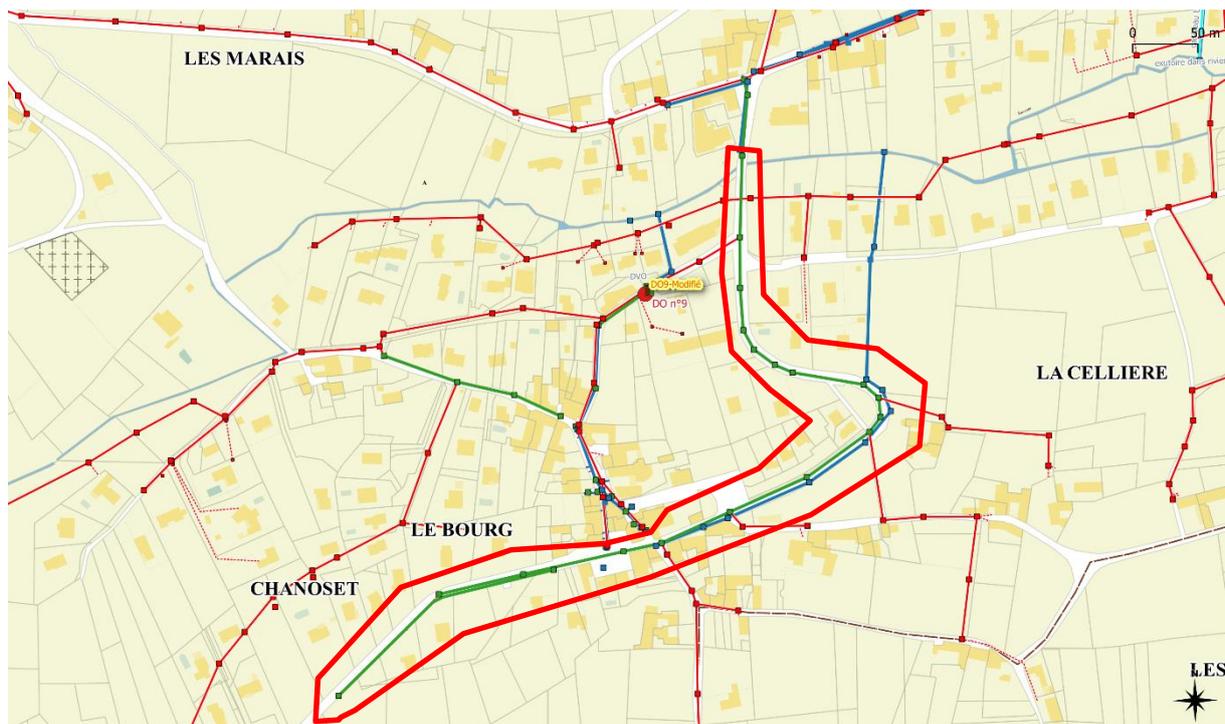
La mise en séparatif intégrale de ces secteurs pourrait conduire à terme à l'abandon du DO9 si la mise en séparatif intégrale est retenue à l'amont=> Suppression physique et administrative à terme si l'ensemble des travaux le permet...

Enveloppe estimative sommaire de travaux 100 : 52 500 €HT (A conforter avec des éléments détaillés)

ITV rapport 2019-538-01 RESOTEC

Action 100-01 : (Elimination tx ECPP)**Pouilly – Route de Theizé**

Il s'agit également de la mise en séparatif du linéaire de la route de Theizé : consistance du chantier difficile à identifier en l'absence du tracé des branchements et d'investigations détaillées sur le patrimoine existant....



Rapport ITV 2019-538-02

Enveloppe estimative sommaire de travaux 100-01 : 207 000 €HT (A conforter avec des éléments détaillés)

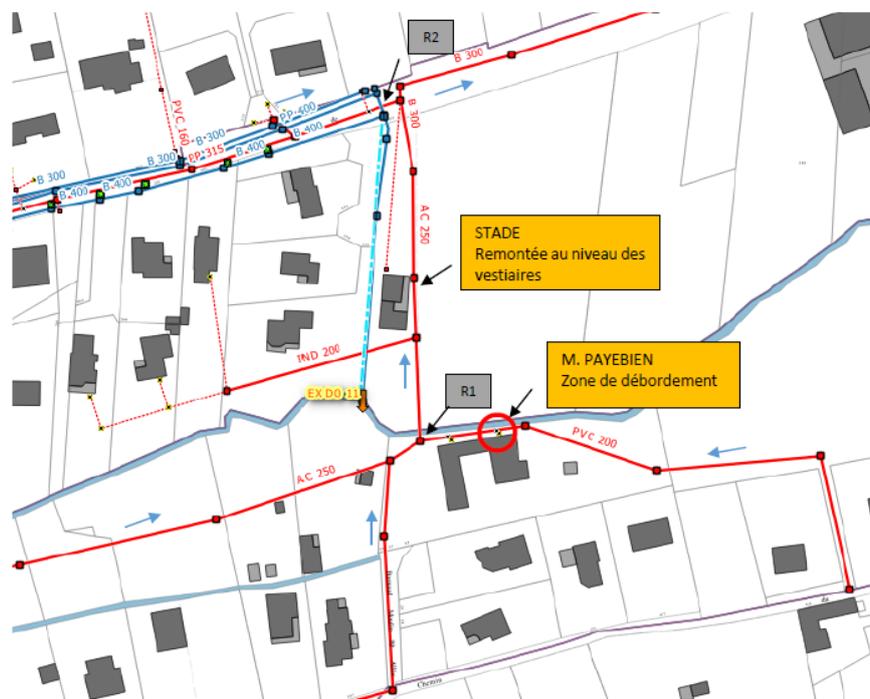
Base de chiffrage : sur 845ml à 193€HT/ml y compris reprise des extrémités de branchements pour 87 abonnés...

Gains escomptés en ECP : Important mais non quantifié dans les données disponibles...

ITV rapport 2019-538-02 RESOTEC

Action 103 : (Etude et Elimination Trx ECPP)**Pouilly : Réseau STADE, MOULIN BARNOUD, M. PAYBIEN, étude hydraulique**

Localisation du site et lieu de débordement PAYBIEN :



Le travail envisagé par le syndicat consiste en la réalisation d'une étude hydraulique sur le réseau EU suite à des débordements à répétition ;

La problématique à l'origine de ces débordements mérite d'être identifiée précisément :

Contre pente, flash, accompagnement hydraulique des flux en opposition, contrainte aval aux écoulements...etc.

Actions proposées avant d'engager des aménagements structurants :

- Levé topographique et approche hydraulique de la ligne piézométrique sur l'ensemble du secteur,
- Modélisation du réseau
- Vérification de la bonne tenue des travaux de chemisage réalisés en 2015/2016
- Identification des apports d'eaux claires parasites en fonction des conclusions de l'approche hydraulique...

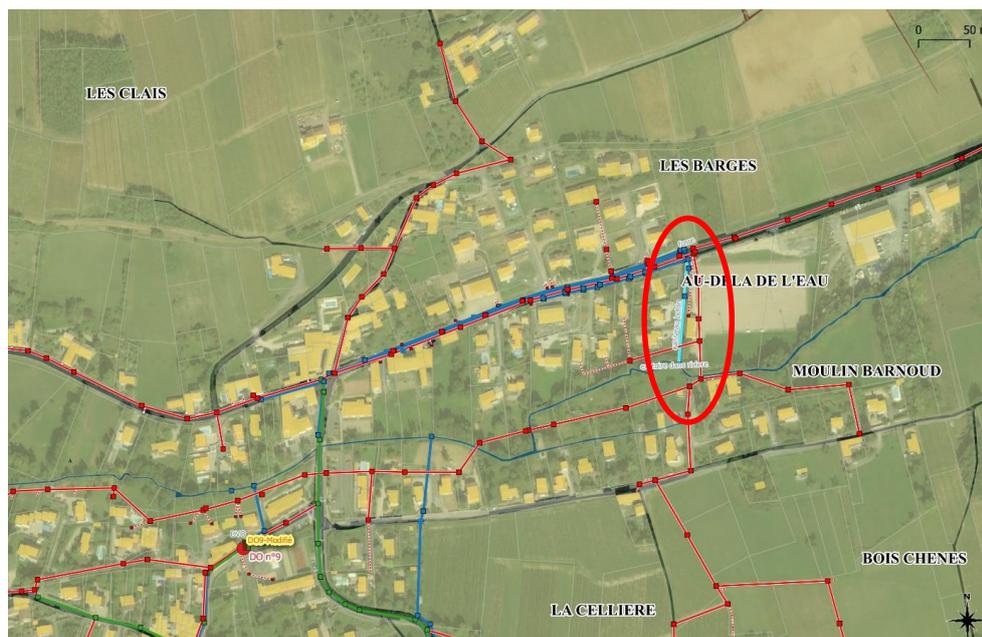
Gains escomptés en ECP : Inconnu

ITV rapport n°2019-538-03 RESOTEC – STADE ITV rapport n°2019-538-10

- ⇒ Étude hydrauliques est en cours afin d'identifier les débordements de la parcelle A1374 (M. PAYBIEN) du vestiaire du stade de foot et plus largement sur le réseau en provenance de Jarnioux afin comprendre le fonctionnement du secteur et permettre de trouver une solution pérenne.

Identification du tracé du branchement du vestiaire. Situation par rapport aux travaux de réhabilitation menés en 2015/2016. Positionnement de l'exutoire du branchement. ITV/Colorant/traçage/repérage...

Stade



D'un point de vue historique sur ce secteur, l'action 9 identifiée en phase 1 (suite à l'étude de temps de pluie) recensait des désordres à l'aval immédiat de ces constats :

« Il est proposé une réhabilitation ponctuelle du réseau entre les regards 1493 et 1491, et un remplacement du tronçon entre les regards 1492 et 63 présentant un effondrement. Le linéaire concerné est d'environ 100 m. », en base 2013.

- ⇒ Une ITV confirme la réalisation de ces travaux en 2015 / 2016 (Chemisage en PRV d'après le bilan de Phase 1...). Le tronçon présentant initialement un effondrement peut avoir été de nouveau dégradé suite à une instabilité géotechnique de l'ouvrage structurant....

Moulin Barnoud

Extrait de situation :



Gains escomptés en ECP : 0,9 m³/h.

Nota : Cette action pourra potentiellement répondre à certaines problématiques de l'origine de la cause des débordements de l'Action 103

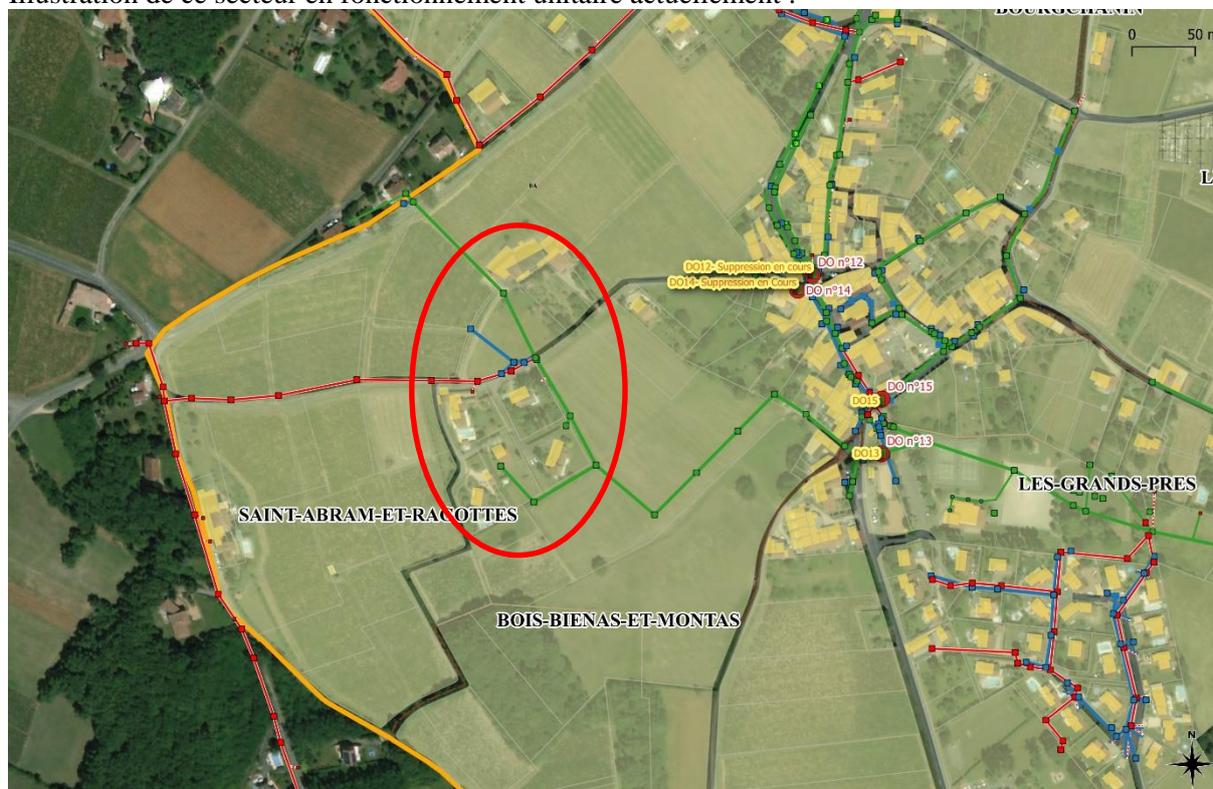
Rapport ITV 2019-538-03

Enveloppe estimative sommaire de l'étude : 30 000 € HT

Enveloppe estimative sommaire des travaux : 20 000 € HT

Action 104 : (Elimination tx ECPP)
Frontenas : Lotissement St Abram, mise en séparatif.

Illustration de ce secteur en fonctionnement unitaire actuellement :



A noter que la collecte récupère par convention une extension depuis le SAVA (syndicat du Val d'Azergues) sur ce secteur (environ 20 abonnés + 2 en cours de construction)

Les branchements abonnés ne sont pas reportés sur la cartographie disponible de ce secteur. En l'absence d'informations complémentaires, la mise en séparatif a été estimée à 250ml en ordre de grandeur, en complément de l'action n°13 du diagnostic de temps de pluie.

Enveloppe estimative sommaire de travaux : 52 500 €HT (A conforter avec des éléments détaillés) pour le lotissement et 200 000 €HT pour la mise en séparatif

Base de chiffrage lotissement : 250ml à 210€HT/ml y compris reprise des extrémités de branchements...

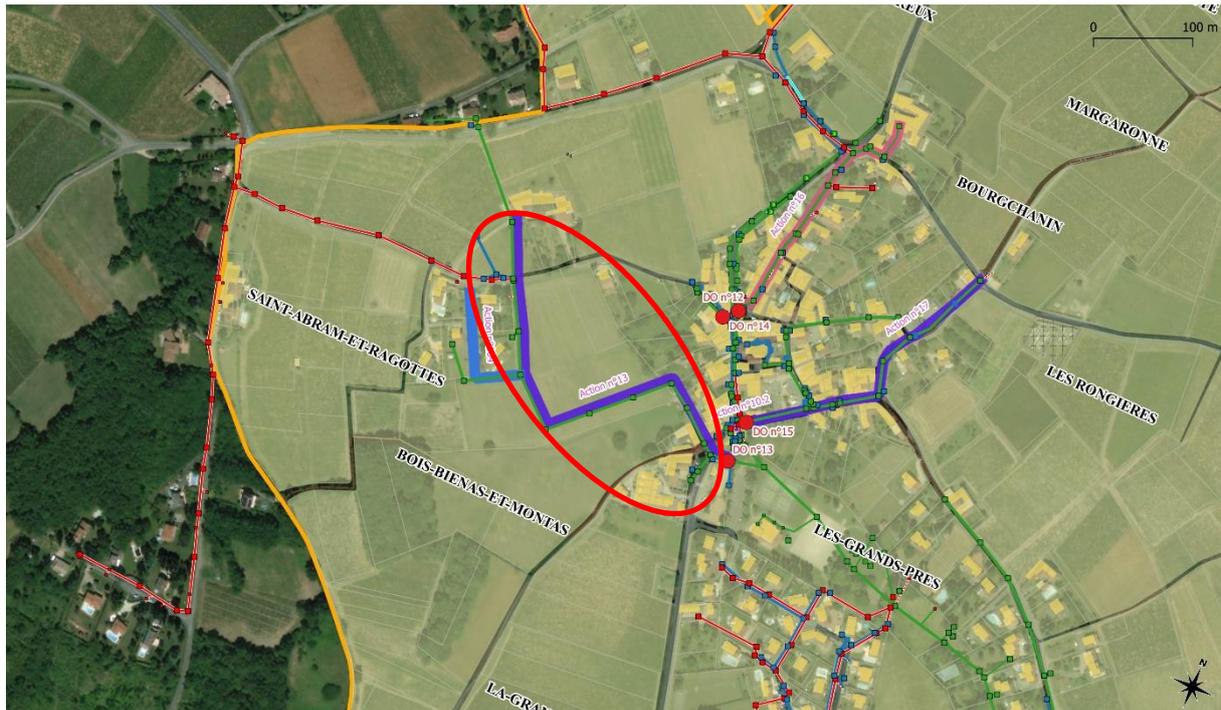
Gains escomptés en ECP : Plus de 3000m² étanchés en ordre de grandeur.

ACTION 13 (Elimination tx ECPP)
FRONTENAS Saint-Abram

Constat : Au droit du lotissement de Saint-Abram, au-dessus du Bourg de Frontenas, une série de fossés a pour exutoire le réseau unitaire. Par conséquent, le débit collecté par temps de pluie sur ce secteur est important et entraîne des rejets fréquents au droit du déversoir, situé à proximité des toilettes publiques (pluies de période de retour 1 semaine). Cette antenne collecte par convention des abonnés du SAVA (Val d'Azergue)

Actions : L'action proposée consiste en la mise en séparatif du secteur. Les habitations situées à proximité de la RD607 seront connectées au réseau sous la RD du même nom. Un deuxième réseau eaux usées séparatif desservira le lotissement (diamètre 200 mm) et se connectera au réseau unitaire, à proximité des terrains de tennis. Le réseau unitaire desservant le secteur sera conservé et transformé en réseau de collecte des eaux pluviales strict. Il sera connecté directement au réseau pluvial à proximité des terrains de tennis.

Extrait de situation :



A noter que la mise en séparatif interne du lotissement Saint Abram est complété par l'action n°104.

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 200 000 €HT (Base Chiffrage ETP).

Mise en séparatif sur 800ml et 11 branchements. (Chiffrage à consolider dans un AVP détaillé).

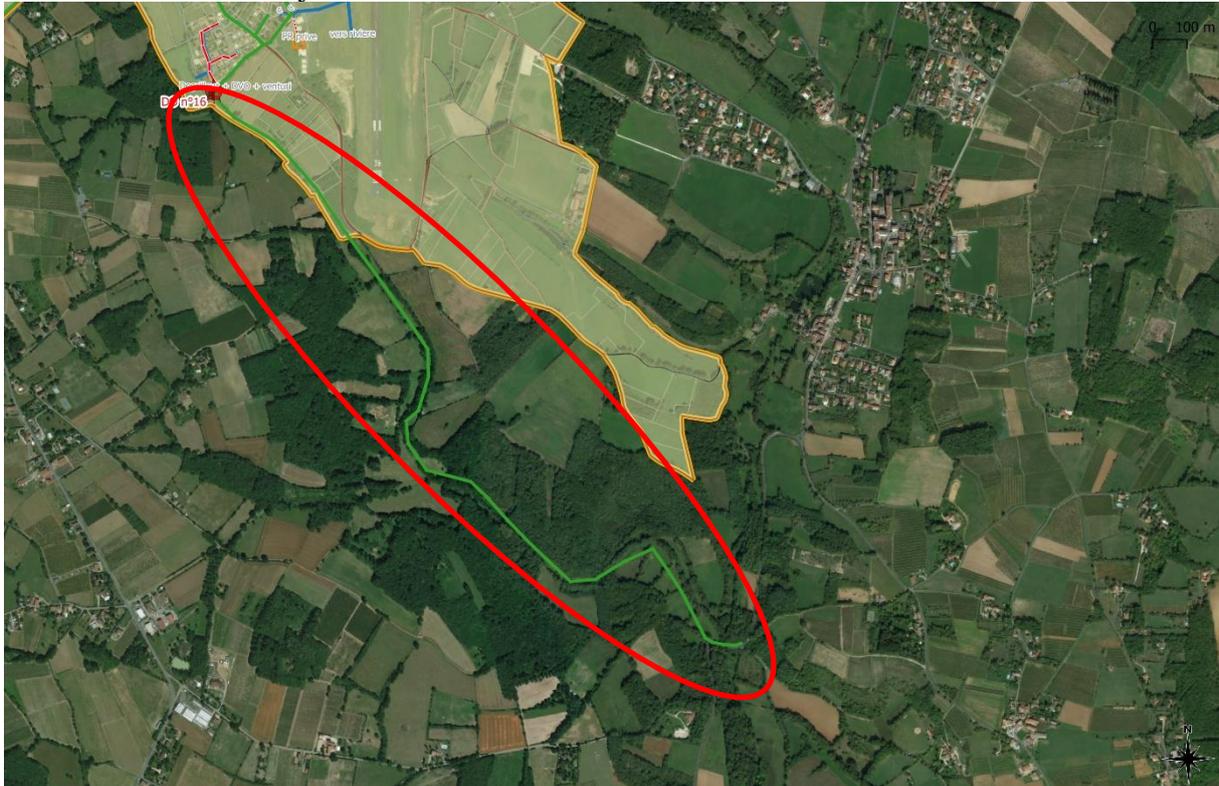
Gains escomptés en ECP : quantifiés 86m³/j - 30 000m².et 52 500 €HT pour le lotissement

La suppression du DO n°13 sera l'aboutissement de l'ensemble des mises en séparatif amont du secteur.

Action 105 :**Frontenas : Déversement au SIVU de la Pray, réglage des déversements et étanchéification des regards le long de la rivière.**

Des problématiques d'étanchéités des regards de la jonction au SIVU de la Pray sont identifiées.

Extrait de situation de la jonction concernée :



Pour mémoire, d'après la cartographie disponible sur le SIG de la collectivité, la liaison représente de l'ordre de 2610m et 34 regards. La consistance détaillée de la réhabilitation n'est pas déterminée pour disposer d'un chiffrage très précis de l'opération. La problématique d'étanchéité d'après les éléments disponibles serait associée aux regards et non au tracé intégral de l'ouvrage de canalisation vers le SIVU de la Pray.

Des investigations sont en cours pour préciser l'opération de réhabilitation adaptée.

Enveloppe estimative identifiée au programme de travaux : 20 000 €HT (A conforter suite aux investigations en cours)

Action 108 (Etude) :**Liergues : étude hydraulique des rejets du bassin et calibrage des pompes du Poste de Relevage de Chervinges**

L'optimisation du transit des flux entre le site du bassin et la régulation du poste de refoulement de Chervinges nécessite un travail en concertation avec les deux collectivités (SMAPS et CAVIL), et un contrôle de l'adéquation de fonctionnement pertinent. Cette action est en concertation dans le cadre du renouvellement du conventionnement autour de ce transfert de flux.

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 20 000 €HT (A conforter avec des propositions de bureaux d'études et la consolidation des données topographiques nécessaires)

Rapport expertise technique n°ME-PRPONT-SMAPS-001A du 26/02/2020 HIST&O

3.1.2. ACTIONS NON REALISEES CITEES AU BILAN TRAVAUX 2019

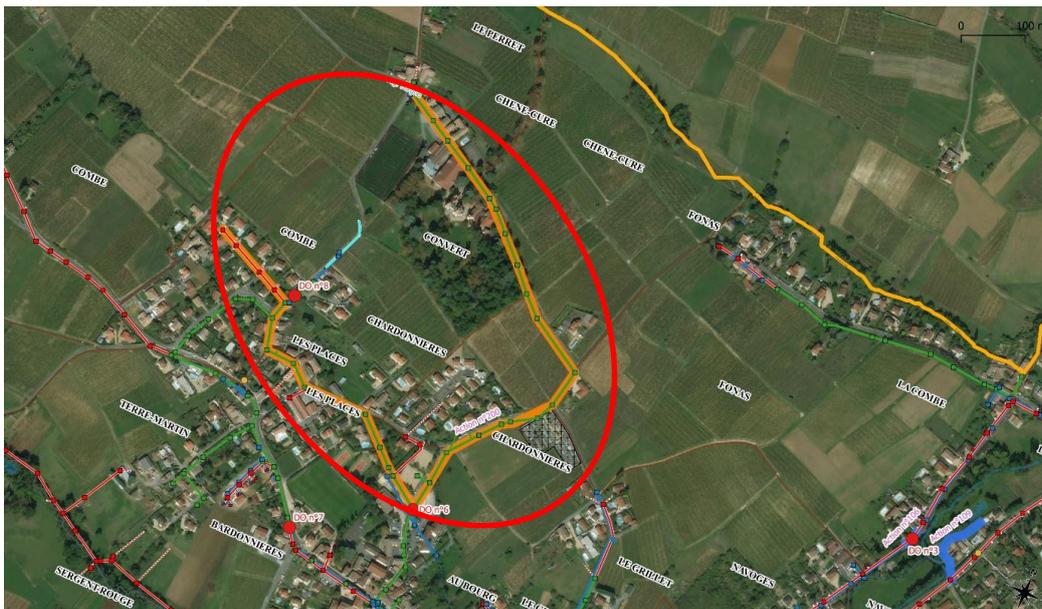
On peut identifier les actions suivantes considérées alors comme non réalisées, dans le cadre du bilan 2019 des travaux effectués par le SMAPS :

Action 200**LIERGUES : secteur Château de l'Eclair**

Les problématiques de raccordement sont signalées Rue du Château de l'Eclair devant l'école, le réseau est unitaire. Il n'y a pas beaucoup de pente et régulièrement le restaurant, la superette, etc. ont des problèmes d'odeurs. Malgré un curage régulier sur le secteur, ces problématiques persistent.

Une ITV a été réalisée en mars 2018. De très nombreuses anomalies sont identifiées sur ce document. Il faudrait refaire le réseau, y compris le secteur de Combe Ecole.

Extrait de situation :



Si elle était menée intégralement, cette action aboutirait à la condamnation physique et administrative du DO n°6 (à condition de combiner avec l'action 401 D5)

Enveloppe estimative sommaire de travaux : 406 350 €HT (A conforter avec des éléments détaillés)

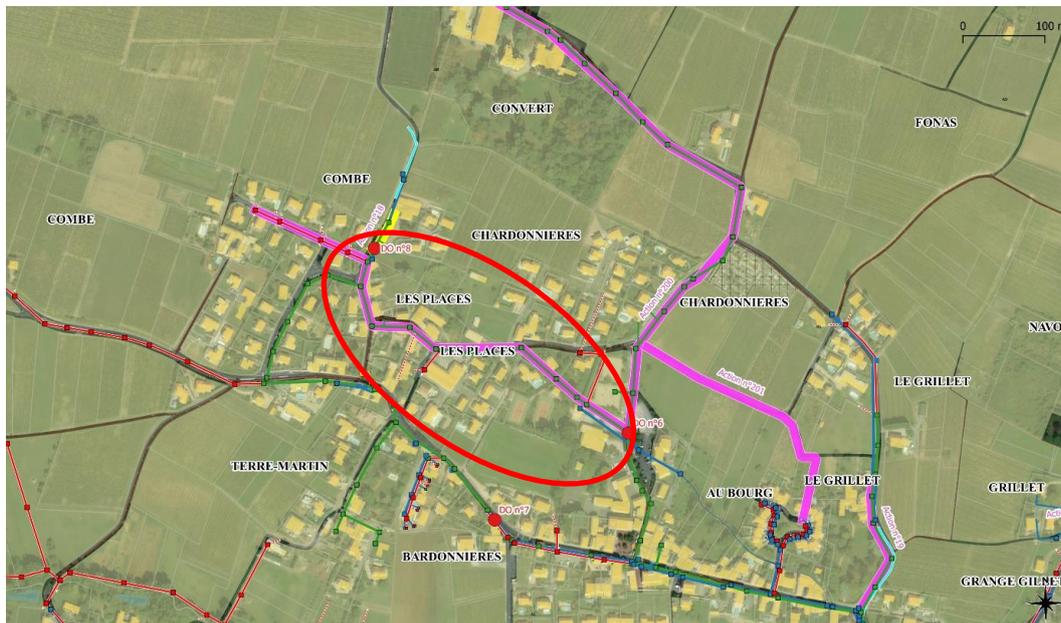
Base de chiffrage : 1450ml à 193€HT/ml, reprise de 83 branchements abonnés (estimés 1500€HT pour la partie publique).

L'enveloppe serait à préciser avec la réalisation d'un AVP détaillé sur le secteur.

Gains escomptés en ECP : Important mais non quantifié.

ACTION 401 D5 : Liergues Rue des Places – rue du Ruisseau - DO6

Extrait du Secteur



Une fois les travaux rue du Perret réalisés, les travaux D5 peuvent être envisagés. Pensez à intégrer le Réseau unitaire rue du Ruisseau a combiner avec l'action 200

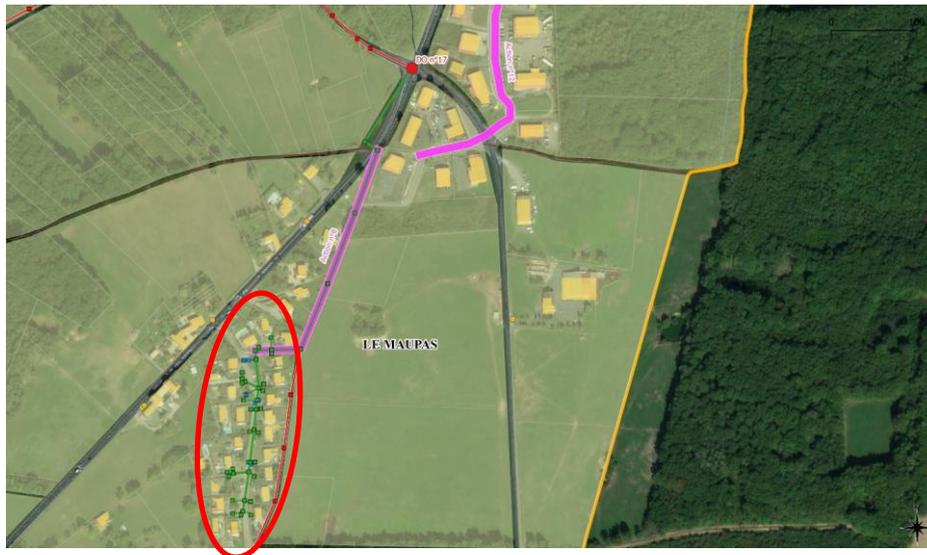
Rapport ITV 2019-523

Enveloppe estimative sommaire de travaux : 250 000 €HT (A conforter avec des éléments détaillés)

Action 202 - A**THEIZE – Apport des eaux claires du lotissement du Maupas.**

Afin de finaliser la convention de programme de travaux n°2016 1686 avec l'Agence de l'Eau qui se termine en octobre 2021. ; les travaux sur le Maupas Theizé seront priorités sur l'année 2021.

Il s'agit dans le cadre de cette action de résoudre un apport en ECP identifié sur le lotissement en complément du tronçon identifié à l'aval dans le cadre de l'action 202B – 202C.



Reprise de 23 branchements abonnés (estimés 1500€HT pour la partie publique).

L'enveloppe serait à préciser avec la réalisation d'une ITV détaillée sur le secteur.
Gains escomptés en ECP : gain en ECP important mais non quantifié.

Rapport 2019-538-07 (RESOTEC + test fumé)

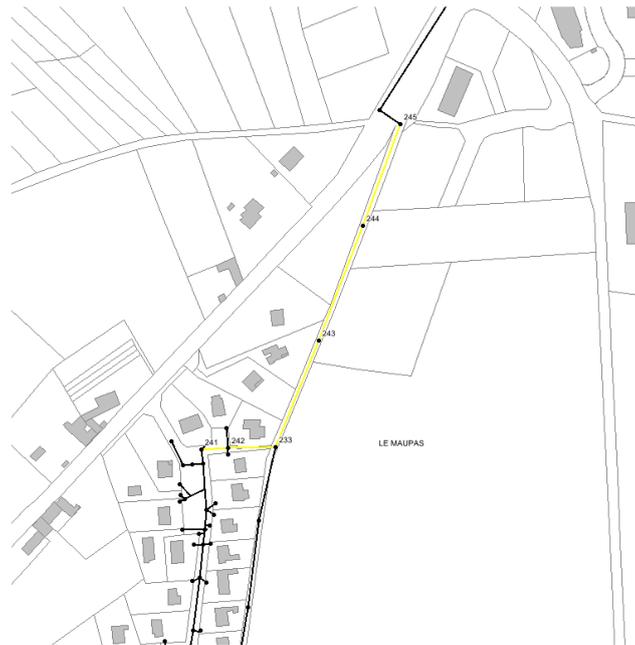
Action 202 - B**THEIZE – collecteur du Maupas**

A conjuguer avec l'action 202-A et 203

Action 8 de l'Etude par temps de pluie.

Le collecteur présente des défauts qui ont été répertoriés dans un rapport ITV n°3613070068 du 17/07/2013 par SUEZ.

Illustration du secteur :



Actions proposées :

- Mise en séparatif de l'ensemble du secteur y compris le lotissement (Action 202-A) et suppression du DO17

Enveloppes estimatives sommaire de dépense :

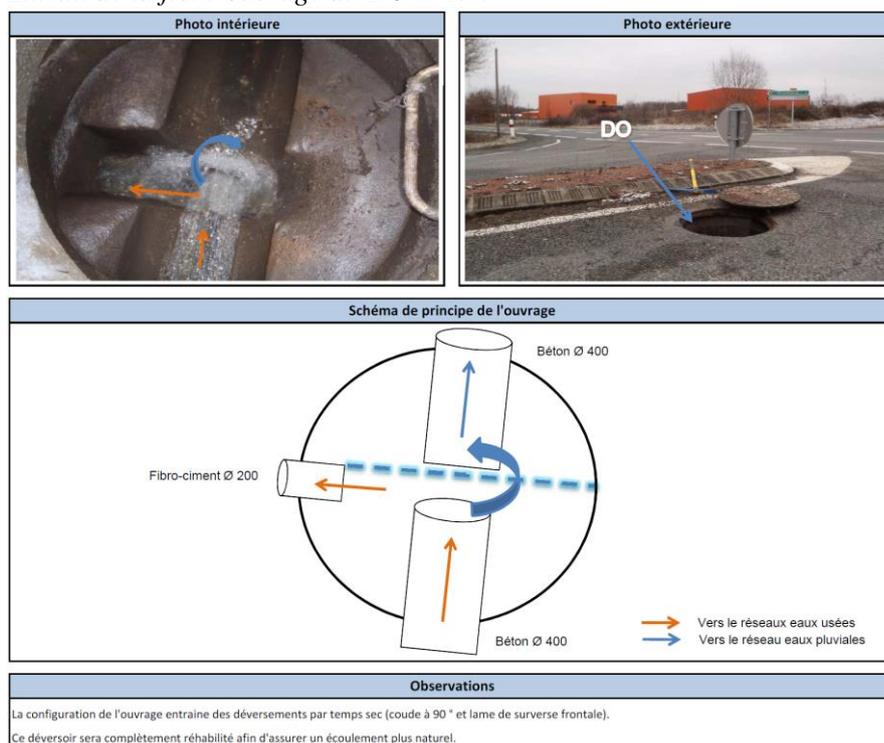
- 230 300 € HT pour la mise en séparatif du secteur (Actions 202-A – 202-B et 203)

Gains escomptés en ECP : 60m³/j

Action 202-C**THEIZE – Déversoir d'Orage n°17 du Maupas.**

Le déversoir présente un déversement par temps sec lié à sa conception (coude/ déversoir frontal). Il nécessite une reprise de conception de l'ouvrage pour un fonctionnement cohérent comme déjà détaillé dans la fiche action de l'étude de temps de pluie...

Extrait de la fiche ouvrage du DO n°17 :



L'action prévoyait une réhabilitation du DO. En amont, une mise en séparatif est prévu dans le cadre des actions 202.A et 202.B ; le DO 17 sera donc supprimé.

Enveloppe estimative sommaire de travaux : 5 000 €HT

Suppression administrative après travaux

L'enveloppe serait à préciser avec les éléments détaillés souhaités en exploitation.

Gains escomptés en ECP : Pas de gain ECP.

3.1.3. ACTIONS D'ORIGINE DU SCHEMA DE 2001 ET NON REALISEES

Le Schéma Directeur de 2001 (Cabinet GAUDRIOT) a fait l'objet d'une synthèse lors de l'étude de temps de pluie de 2014. Outre les actions identifiées comme « réalisées » sur ce support, on peut identifier les actions suivantes considérées alors comme non réalisées suite au échange de Phase 1 de la présente étude :

Nota : Pour mémoire l'action n°400 sur Jarnioux (Projet d'extension Bois du Jour) identifiée au rapport de Phase 2 n'est pas retenue au présent schéma directeur. Ce secteur sera identifié en assainissement Non Collectif au zonage.

ACTION 401 :

LIERGUES ET POUILLY : Réduction des eaux claires parasites permanentes/ Réhabilitation du collecteur syndical

Le travail réalisé en 2003 a permis d'identifier plusieurs secteurs productifs en eaux parasites et qui n'ont depuis pas été associés à des actions compensatoires :

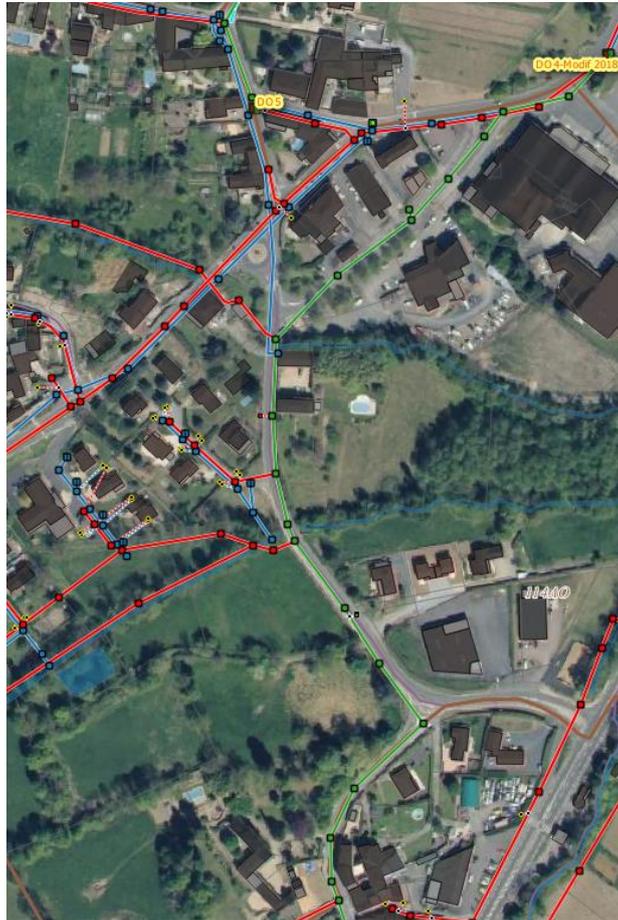
Localisation : « Les zones d'apports d'eaux claires parasites sont localisées sur plan A0 joint au rapport de Phase 2 de l'étude ». Ce plan a pu être collecté avant la réalisation de ce présent rapport afin de préciser les secteurs.

Ces secteurs sont :

- D* : Granges Guillet (Liergues) DN300mm sur 130ml environs (Infiltration de 50 à 100 l/ml/jour)= action 401 D*
- D5 : Le Bourg drainant 13m3/j - Les Places (Liergues) DN200 sur 400ml (Infiltration 32 l/ml/jour)= action 401 D5
- D7 Le Bourg de Pouilly le Monial DN250 sur 400ml 22 l/ml/j. = action 100 – 100.01
- D3 Le Bourg de Ville sur Jarnioux DN300 sur 250ml (Infiltration 70 l/ml/jour) = action 401 D3
- D4 La Penière (Ville sur Jarnioux)DN200 sur 175ml (Infiltration 40 l/ml/jour) = action 401 D4
- D6 Le Bourg de Ville à La Chanal – DN300 sur 1000ml (Infiltration 26 l/ml/jour) = action 401 D6

Action 401 D* : Rue du Lavoir – rue du Beaujolais (Grange Gillet) – DO4

Extrait du Secteur de nomenclature associé au cadastre :



La portion impactée par le projet mesure environ 908 ml qui commence rue du Lavoir continu rue du Beaujolais (lieu-dit Grange Gillet) jusqu'au DO4

Si les réparations ont pourtant été réalisées à la suite du constat de 2003, la tenue de ces aménagements sera à investiguer dans le temps... Selon le syndicat ces infiltrations s'étendraient jusqu'au DO4, vieux réseau unitaire.

Les travaux prévoiraient le remplacement de

- 415.25 ml de DN300 et la reprise de 10 branchements en tranchée ouverte
- 40.95 ml de DN200
- Le fraisage de 2 conduites du a la présence de racines

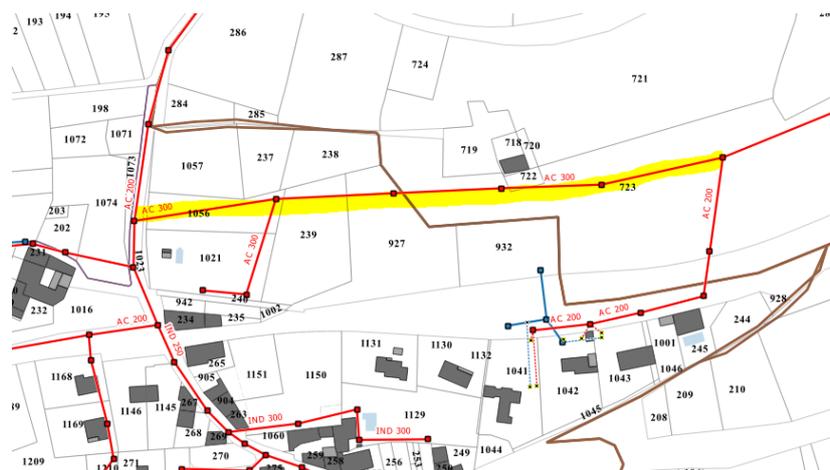
Les branchements seront repris jusqu'en limite de propriété

Enveloppe estimative identifiée au programme de travaux : 385 000 €HT

Gains escomptés en ECP : 15 m³/jour.

Rapport ITV 2019-522

Secteur du Tronçon 401 D3 et 401 D6– VILLE SUR JARNIOUX Le bourg à la Chanal



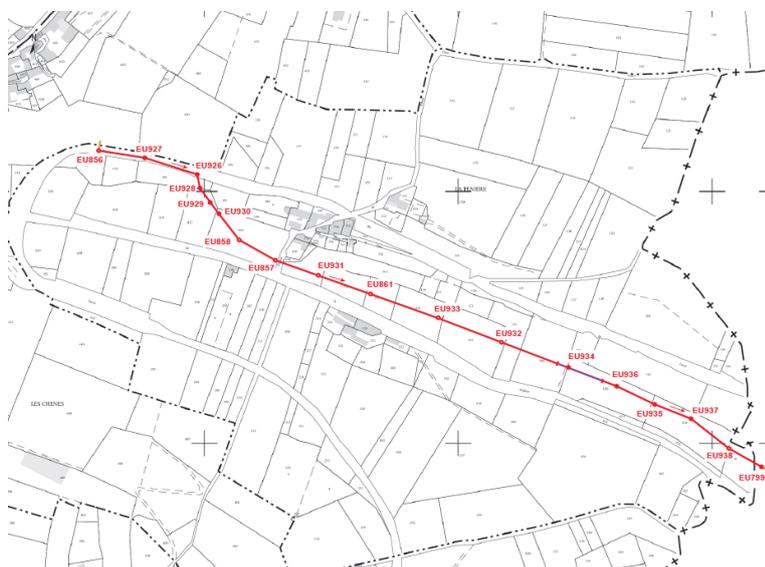
Réhabilitation du réseau sur 850.75ml

Rapport ITV 2020-525 et 525 Bis (RésoTec)

Gains escomptés en ECPP : 70 m³/j le bourg / 26m³/j la chanal = 96m³/j

Enveloppe estimative identifiée au programme de travaux : 39 306 €HT

ACTION 401 D4 VILLE SUR JARNIOUX : La Pénière



Réhabilitation ponctuelle du réseau sur 757ml

Enveloppe estimative sommaire des travaux : 35 000€HT

Rapport n°2019-524 (Resotec)

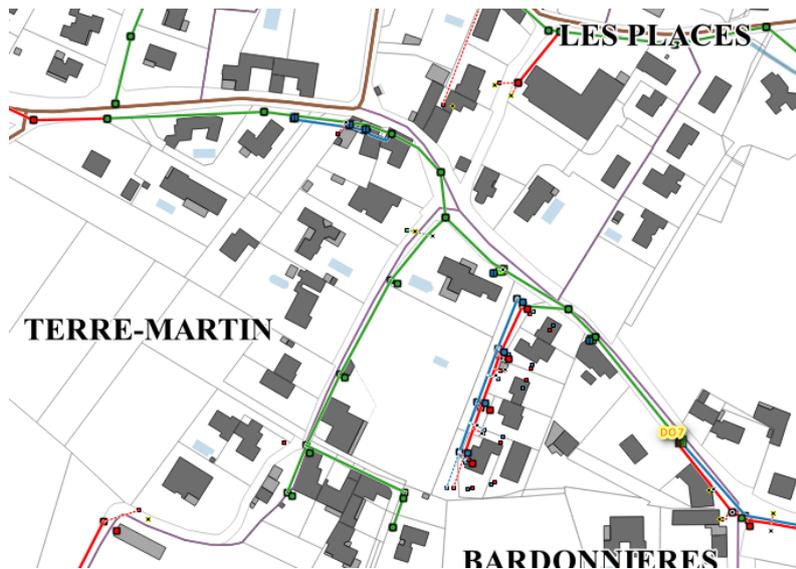
Gains escomptés en ECP : gain en ECP important, de l'ordre de 52,7 m³/j selon le diagnostic de 2003 (probablement à actualiser...).

ACTION 403 – LIERGUES Le haut du bourg jusqu'au DO7

Constat : Le bas du bourg a été mis en séparatif en 2003,

Action : Continuité de la mise en séparatif du haut de Liergues à partir du DO7 sur 560 ml en prenant en compte la rue du Châtelet. Une ITV devra être menée. Cette action permettra la suppression à terme du D017.

Extrait de situation des réseaux unitaires



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 560 000 €HT (A conforter avec des propositions de bureaux d'études et la consolidation des données topographiques et ITV nécessaires)
Gains escomptés en ECP : Important mais non quantifié.

3.1.4. ACTIONS D'ORIGINE DE L'ETUDE DE TEMPS DE PLUIE NON REALISEES (OU PARTIELLEMENT REALISEES)

Il s'agit d'actions initialement proposées à la suite d'un diagnostic de temps de pluie [ETP] réalisé en 2014 sur le territoire du SMAPS par le Cabinet Réalité Environnement.

Les actions proposées sont référencées de 1 à 39 avec des fiches actions disponibles pour les actions 1.1, 1.2 et 2 à 24.

Ce paragraphe permet de faire le point sur les actions résiduelles (déduction faite des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation au moment de la présente étude).

Les chiffres reportés dans ces chapitres sont ceux concertés dans l'ETP. Une fiche action est disponible pour chacune de ces actions.

ACTION n°2 :

SMAPS : Réhabilitation d'anomalies constatées sur ouvrage regards

Les actions proposées sur les regards ont été regroupées dans la Fiche Action n°2 et sont reportées dans le tableau ci-après :

N° de regard	Localisation	Anomalies observées	Travaux préconisés	Coût estimé	Priorité
84	FRONTENAS	Infiltration et Dépôts	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / EtanchéificationHydrocurage	500 €	1
125	FRONTENAS	Anomalies cheminée : Racines	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
130	FRONTENAS	Anomalies fermeture : Cadre décalé	Scellement du cadre	500 €	2
132	FRONTENAS	Anomalies fermeture : Cadre décalé	Scellement du cadre	500 €	2
188	FRONTENAS	Anomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
275	THEIZE	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
302	THEIZE	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
331	THEIZE	Anomalies radier : Infiltration Dépôts Stagnation d'effluents	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / EtanchéificationProblématique d'écoulement sur le secteur à étudierHydrocurage	500 €	1
342	THEIZE	Anomalies cheminée : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
348	THEIZE	Anomalies cheminée : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
420	THEIZE	Anomalies radier : Stagnation d'effluents Dépôts	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudierHydrocurage		
422	THEIZE	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
447	THEIZE	Anomalies cheminée : Infiltration Trace de mise en charge	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / EtanchéificationProblématique d'écoulement sur le secteur à étudier	500 €	1
448	THEIZE	Anomalies cheminée : Racines	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
454	THEIZE	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
472	THEIZE	Anomalies radier : Stagnation d'effluents Dépôts	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudierHydrocurage		
681	JARNIOUX	Anomalies radier : Dépôts Stagnation d'effluents	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudierHydrocurage		
754	JARNIOUX	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
996	VILLE-SUR-JARNIOUX	Anomalies fermeture : Cadre non scellé	Scellement du cadre	500 €	2
1092	LIERGUES	Anomalies radier : Racines	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1124	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en chargeAnomalies radier : Dépôts branchement 3	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
1133	LIERGUES	Anomalies radier : Dépôts Absence de cunette	Réfection complète du radierHydrocurage	500 €	2
1160	LIERGUES	Anomalies fermeture : Cadre non scellé	Scellement du cadre	500 €	2
1166	LIERGUES	Anomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1209	LIERGUES	Anomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1291	LIERGUES	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
1293	LIERGUES	Anomalies fermeture : Cadre décalé	Scellement du cadre	500 €	2
1309	LIERGUES	Anomalies fermeture : Cadre non scellé	Scellement du cadre	500 €	2
1325	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
1281	LIERGUES	Anomalies cheminées : verrouillage tampon	Reprise du verrouillage	500 €	1
1388	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies radier : Dépôts Stagnation d'effluents	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudierHydrocurage		
1428	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
1440	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : InfiltrationAnomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1449	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
1470	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
1471	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
1492	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Infiltration Trace de mise en charge	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / EtanchéificationProblématique d'écoulement sur le secteur à étudier	500 €	1
1534	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1542	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
73	FRONTENAS	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		
231	FRONTENAS	Anomalies cheminée : DégradéeAnomalies radier : Absence de radier	Réfection complète du radier	500 €	2
193	FRONTENAS	Anomalies radier : Absence de cunette	Réfection complète du radier	500 €	2
223	FRONTENAS	Anomalies fermeture : Cadre non scellé	Scellement du cadre	500 €	2
247	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
284	LIERGUES	Anomalies cheminée : Branchements défectueux	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
294	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
333	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
339	LIERGUES	Anomalies radier : Radier dégradé (fissure, cassure)	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
366	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
382	POUILLY-LE-MONIAL	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
43	FRONTENAS	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
107	LIERGUES	Anomalies cheminée : Trace de mise en charge	Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier		
147	FRONTENAS	Anomalies radier : Absence de cunette	Réfection complète du radier	500 €	2
1636	FRONTENAS	Anomalies cheminée : InfiltrationAnomalies radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	500 €	1
1706	FRONTENAS	Anomalies radier : Absence de cunette	Réfection complète du radier	500 €	2
1708	FRONTENAS	Anomalies radier : Dépôts	Hydrocurage		

Fiche Action : Réhabilitation des regards de visite						
n° de rega	Localisation	Anomalies observées	Travaux préconisés	constat terrain	ANNEE	Complément info
84	FRONTENAS	Infiltration et Dépôts	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification hydrocurage	RAS	2020	Pas d'infiltration constatée
125	FRONTENAS	Anomalie cheminée : Racines	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	Pas de racines
130	FRONTENAS	Anomalie fermeture : cadre décalé	Soiement du cadre	RAS	2020	décalage très léger pas de problème
132	FRONTENAS	Anomalie fermeture : cadre décalé	Soiement du cadre			à reprendre
188	FRONTENAS	Anomalie radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	Regard neuf
331	THEIZE	Anomalie radier : infiltration, Dépôts stagnation d'effluents	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier	RAS	2020	Pas de pb d'écoulement
342	THEIZE	Anomalie cheminée : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification			reprendre étanchéité autour du tuyau
348	THEIZE	Anomalie cheminée : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	travaux faits (reprise étanchéité)
447	THEIZE	Anomalie cheminée : Infiltration Trace de mise en charge	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier	non trouvé	2020	dans pré passer avec détecteur
448	THEIZE	Anomalie cheminée : Racines	Réhabilitation ponctuelle de Génie civil / Etanchéification	non trouvé	2020	dans forêt compliqué
996	VILLE SUR JARNOUX	Anomalie fermeture : cadre non scellé	Soiement du cadre	RAS	2020	pas besoin de sceller le cadre, étanchéité ok
1092	LIERGUES	Anomalie radier : Racines	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification			pas gênant mais à faire
1133	LIERGUES	Anomalie radier : Dépôts Absence de cunette	Réfection complète du radier Hydrocurage	RAS	2020	pas vu de pb radier
1160	LIERGUES	Anomalie fermeture : cadre non scellé	Soiement du cadre			à fixer sur dalle mais non dangereux
1166	LIERGUES	Anomalie radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	regard refait à neuf
1209	LIERGUES	Anomalie radier : infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification			faire enduit sur branchement
1293	LIERGUES	Anomalie fermeture : cadre décalé	Soiement du cadre			le cadre à été repris mais est à refaire
1309	LIERGUES	Anomalie fermeture : cadre non scellé	Soiement du cadre			à fixer sur dalle mais non dangereux
1281	LIERGUES	Anomalie cheminée : verrouillage tampon	Reprise du verrouillage			verrouillage à remettre
1440	POUILLY LE MONIAL	Anomalie cheminée : infiltration Anomalie radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	inaccessible	2020	présence de laureau, à détecter
1492	POUILLY LE MONIAL	Anomalie cheminée : trace de mise en charge	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification Problématique d'écoulement sur le secteur à étudier	inaccessible	2020	dans le stade, à inclure dans problématique stade
1534	POUILLY LE MONIAL	Anomalie radier : infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	Pas d'infiltration constatée
231	FRONTENAS	Anomalie cheminée : Dégradation Anomalie radier : Absence de radier	Réfection complète du radier	Réseau EP	2020	sur réseau Ep voir commune si besoin
193	FRONTENAS	Anomalie radier : absence de cunette	Réfection complète du radier			Radier à reprendre, difficile à constater
223	FRONTENAS	Anomalie fermeture : cadre non scellé	Soiement du cadre	RAS	2020	pas de soiement à prévoir hors voirie
284	LIERGUES	Anomalie cheminée : Branchements défectueux	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification			enduit à refaire
339	LIERGUES	Anomalie radier : radier dégradé (fissure, cassure)	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification	RAS	2020	rien vu de particulier...
147	LIERGUES	Anomalie radier : absence de cunette	Réfection complète du radier	RAS réseau EU neuf	2020	réseau neuf
1636	FRONTENAS	Anomalie cheminée : infiltration Anomalie radier : Infiltration	Réhabilitation ponctuelle du Génie civil / Etanchéification			cunette poreuse
1706	FRONTENAS	Anomalie radier : absence de cunette	Réfection complète du radier			cunette poreuse

Mise à jour

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : Renouvellement des équipements dans le cadre de la DSP

ACTION 10 FRONTENAS – Le bourg

Constat : Les rues de la Mairie, de la Voute, du Lavoir et de l'Ecole sont équipées du réseau séparatif de type unitaire ancien et défectueux.

Actions : Les Rues de la Mairie, de la Voute, du Lavoir et de l'Ecole sont équipés d'un réseau unitaire ancien et défectueux.

Compte tenu de la capacité d'accueil du réseau aval du système de collecte de Frontenas et de la mise en séparatif des réseaux du bourg déjà réalisés en 2009 et 2018, la mise en séparatif du réseau permettrait de poursuivre l'élimination des eaux claires parasites qui se déversent au Sivu de la Pray, il est nécessaire de mettre en séparatif l'ensemble des réseaux du bourg de Frontenas.

Contraintes : les rues sont étroites.

ITV : rapport 2019-538 (RESOTEC)

Extrait de situation :



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 294 000 €HT (Base Chiffrage ETP)
Gains escomptés en ECP : 1m³/h.

FRONTENAS 10.1 **LE BOURG DO15**

Constat : Eaux claires parasites permanentes

Actions : ITV complémentaires à réaliser

Extrait de situation :



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 300 €HT (Base Chiffrage ETP conjugué Action 10).
Gains escomptés en ECP : 1,18 m³/h.

Action à combiner avec action 10

ACTION 10.2

FRONTENAS RD39-ROUTE D'ANSE – MAPAS PR

Constat : Eaux claires parasites permanentes et retrouver les origines des graisses constatées au PR du Mapas.

Actions : 600ml

Extrait de situation :



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 123 000 €HT (Base Chiffrage ETP conjugué Action 10).

Gains escomptés en ECP : 2,16 m³/h.

Rapport : 2019-538 (Résetec)

ACTION 11

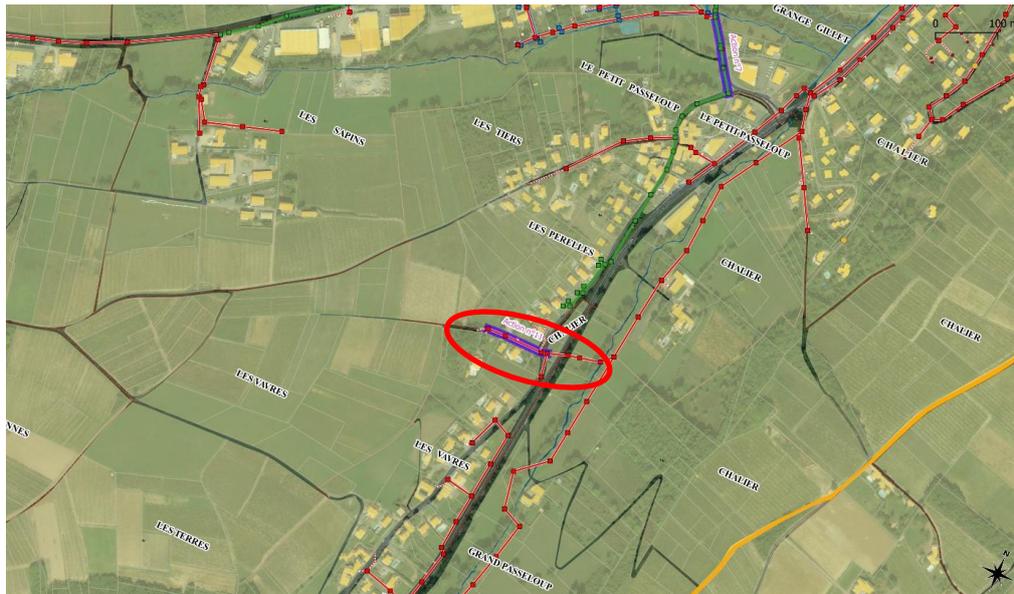
LIERGUES Impasse des Peyrelles

Constat : Eaux claires parasites permanentes et les inspections télévisées ne semblent pas présenter de défauts particuliers sur ces tronçons.

Actions : Contrôles des branchements en période de nappe haute (vérification de la présence de drains) (5 habitations)

Action à combiner avec l'action 401 D*

Extrait de situation :



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 1 000 €HT (Base Chiffrage ETP).

Gains escomptés en ECP : non quantifié.

ACTION 12 **THEIZE ZA le Maupas**

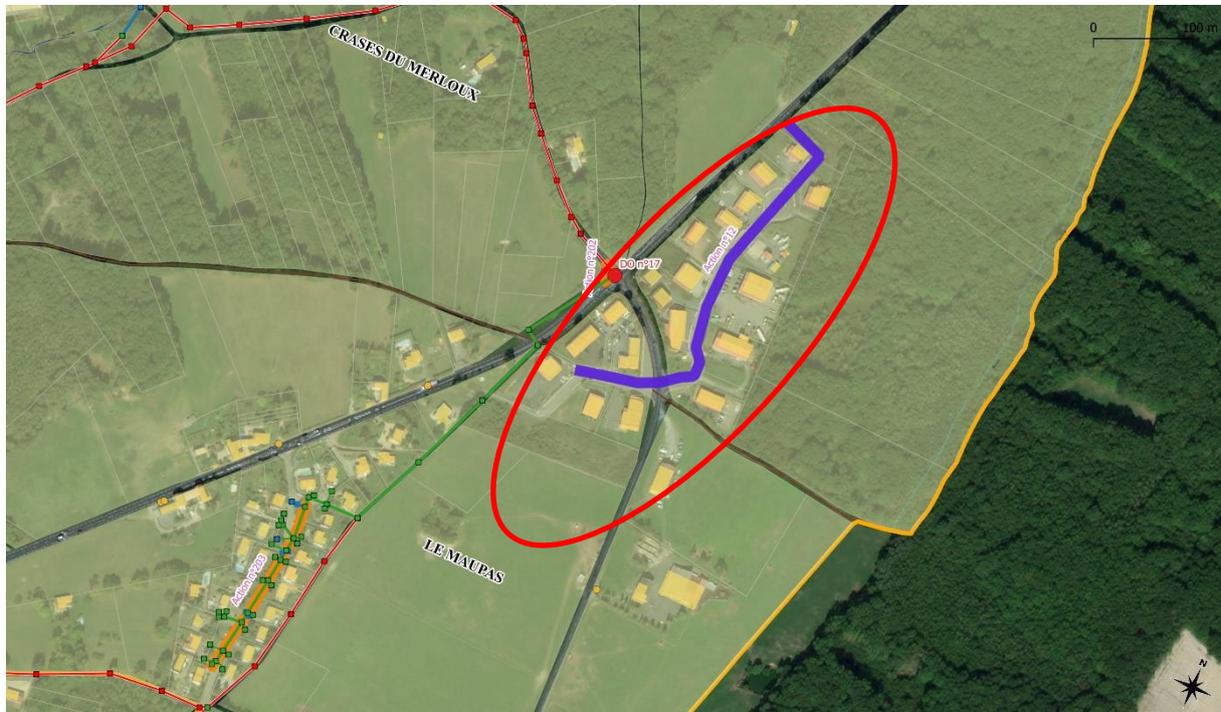
Constat : La ZAC le Maupas sur la commune de Theizé, draine un volume important d'eaux claires parasites permanentes.

Les travaux d'assainissement de la zone sont en cours de rétrocession par la CCBPD au SMAPS

Actions :

- Réhabilitation du poste de refoulement
- Entretien du Poste de Refoulement et du Bassin de Rétention par le délégataire
- Mise à jour des plans sous SIG, y compris le refoulement du PR
- Mise en place d'une convention de rejet des effluents industriel
- Evolution de la zone d'activité

Extrait de situation :



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 25 000 €HT (A conforter avec des propositions de bureaux d'études et la consolidation des données topographiques et ITV nécessaires)

Gains escomptés en ECP : important mais non quantifié.

ACTION 19

LIERGUES Montée du Grillet

Constat : Au droit de la Montée du Grillet, sur la commune de Liergues, un fossé et des grilles sont connectées au réseau unitaire apportant des eaux claires parasites météoriques et permanentes.

Actions : Il est donc préconisé de :

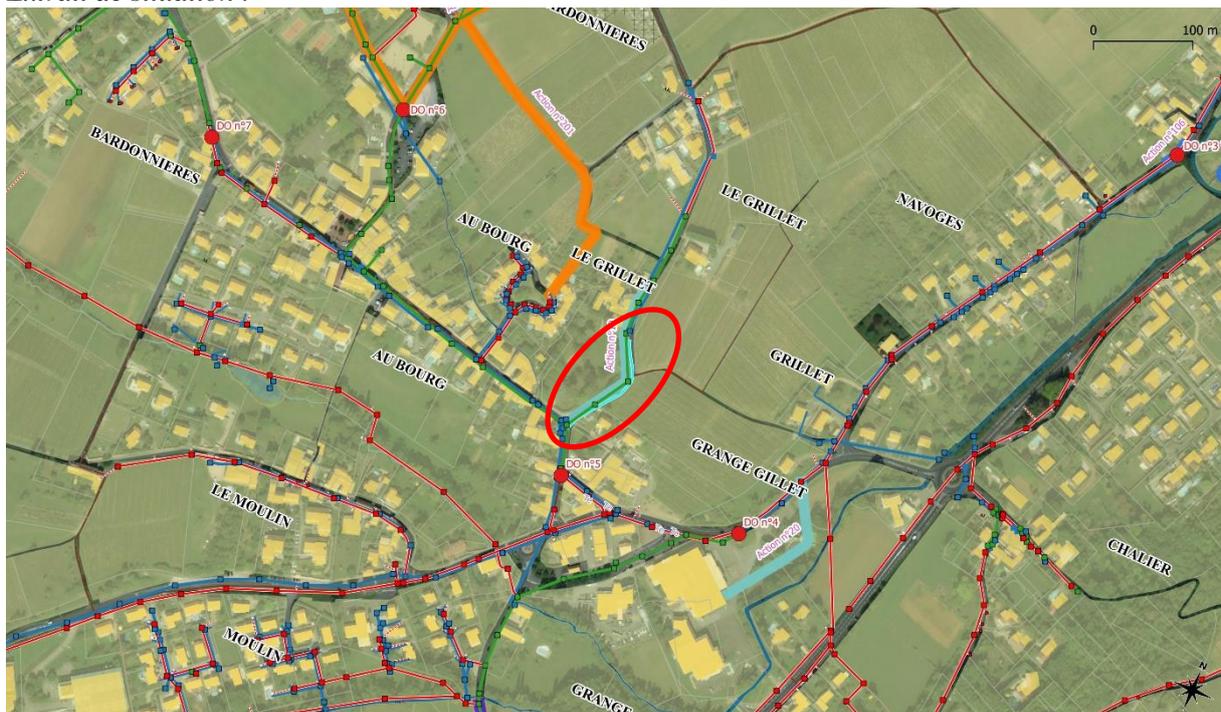
- Créer un réseau eaux usées jusqu'au réseau d'eaux usées existant,
- Transformer le réseau unitaire en pluvial,
- Connecter le réseau pluvial sur le réseau pluvial,
- Vérification de l'exutoire du fossé de la Montée du Grillet.

Il n'y a a priori pas de création d'exutoire.

L'étude Temps de Pluie proposait que l'ensemble des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales devaient être revus lors de l'urbanisation du secteur.

Si elle était menée intégralement et en parallèle des actions 200 et 201, cette action aboutirait à la condamnation physique et administrative du DO n°5

Extrait de situation :



Nota : la mise en séparatif de la partie basse de la montée Saint Eloi serait désormais en séparatif depuis les derniers travaux contrairement aux codifications disponibles en cartographie.

La suppression physique et administrative du DO 5 serait l'aboutissement des mises en séparatif amonts si elles sont entreprises (Actions 200 et 19).

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 112 000 €HT (Base Chiffrage ETP).

Mise en séparatif sur 200ml et 5 branchements. (Chiffrage à consolider dans un AVP détaillé).

Gains escomptés en ECP : quantifiés 9m³/j - 2 000m².

Rapport ITV N°2019-522 RESOTEC

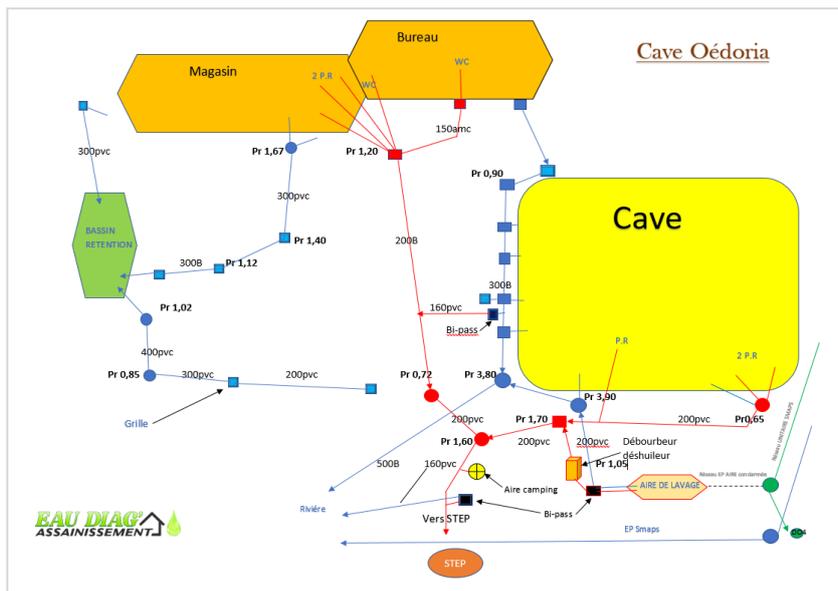
ACTION 1020 **LIERGUES Raccordement de la Cave Coopérative Oedoria**

Constat : La cave coopérative Oedoria située à Liergues (Etablissement Industriel) souhaite un raccordement au réseau collectif.

Le SMAPS a défini les caractéristiques et les normes de rejets de ses effluents non domestiques dans le cadre de son règlement de service et dans l'élaboration d'un projet d'arrêté d'autorisation. Le SMAPS doit également respecter les normes de rejet imposé par conventionnement avec l'Agglomération de Villefranche signée en 2020

Une étude de raccordabilité est lancée en Co Maîtrise d'ouvrage avec la Cave Oedoria

Des investigations des réseaux internes de la cave ont été mené



Une ITV dans le réseau d'eau pluviales qui traverse le parking de la cave et des contrôles de branchement rue Marie Cartillet ont été mené afin de déterminer le rejet à la rivière. 2 branchements d'eaux usées sont à déconnecter du réseau d'eaux pluviales (action 20 de l'étude par temps de pluie)



Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 15 322 €HT

ACTION 2025**SMAPS : Mise en conformité administrative des DO**

Des travaux techniques sont proposés dans certaines actions sur ces DO.

Deux dossiers Loi sur l'eau ont été réalisés pour « Régularisation du système d'assainissement » en 2014 suite à cette étude :

- ✓ DLE - Autorisation SIAPS - CAVBS
- ✓ DLE - Déclaration SIAPS - Frontenas - SIVU de la Pray

Différentes modifications postérieures nécessitent les actions suivantes pour la mise en conformité administrative :

Secteur CAVBS:										
Communes	Secteur	Num	Exutoire	Charge polluante de temps sec (base AEP)	Charge polluante de temps sec (base Bilan Pollution ETP 2014)	Charge polluante estimée (Etat futur 2027)	Régime Loi sur l'Eau	Régime Autosurveillance	Autosurveillance en service 2018	Action administrative à mener
LIERGUES	Dégrilleur, Combe	DO1	Le Merloup	5 800 EH	9 200 EH	10 700 EH	Autorisation	Mesure	Mesure du débit surversé depuis 2018	Conservé
LIERGUES	Bassin d'orage	DO2	Le Merloup	5 800 EH	9 200 EH	10 700 EH	Autorisation	Mesure	Condamné par asservissement BSR en 2018	Condamnation administrative
LIERGUES	La Combe	DO3	Le Merloup	5 500 EH	8 700 EH	10 200 EH	Autorisation	Mesure	DO 3 conservé, car DO4 réhabilité uniquement: mesures provisoires	Conservation à déclarer et a équiper
LIERGUES	Cave coopérative	DO4	Le Merloup	4 300 EH	6 800 EH	8 000 EH	Déclaration	Estimation	Mesure du débit surversé depuis 2018, Réhabilité	conservé
LIERGUES	Bas Bourg	DO5	Le Merloup	764 EH	1 200 EH	1 900 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure	Conservé
LIERGUES	Ecole	DO6	Affluent du Merloup	274 EH	450 EH	500 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure	Conservé
LIERGUES	Mairie	DO7	Le Merloup	230 EH	370 EH	420 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure	Condamnation administrative à venir suite travaux amonts
LIERGUES	Ch. du Perret	DO8	Affluent du Merloup	14 EH	20 EH	20 EH	Non Soumis	Aucune mesure	Suppression DO en 2020	Condamnation administrative
POUILLY-LE-MONIAL	Ch. des Pierres Dorées	DO9	Ruisseau de Pouilly	870 EH	1 400 EH	1 600 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure, RD identifié sur déversé en 2010	Conservé
JARNIOUX	RD	DO11	Ruisseau de l'Ombre	1 140 EH	1 800 EH	1 950 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure, réhabilité en 2021	Conservé
THEIZE	ZA Maupas	DO17	Affluent du Merloup	330 EH	550 EH	600 EH	Déclaration	Aucune mesure	Aucune mesure	Condamnation administrative à venir suite travaux amonts
secteur SIVU de la Pray :										
FRONTENAS	Rue de la Force	DO12	Ruisseau de Chambonne	80 EH	80 EH	90 EH	Non Soumis	Aucune mesure	Suppression 2018 / Travaux Sade	Condamnation administrative
FRONTENAS	Toilettes publics	DO13	Ruisseau de Chambonne	50 EH	85 EH	85 EH	Non Soumis	Aucune mesure	Aucune mesure	Conservé
FRONTENAS	Ch. de St-Abram	DO14	Ruisseau de Chambonne	10 EH	10 EH	10 EH	Non Soumis	Aucune mesure	Suppression 2018 / Travaux Sade	Condamnation administrative
FRONTENAS	Lavoir	DO15	Ruisseau de Chambonne	70 EH	70 EH	90 EH	Non Soumis	Aucune mesure	Aucune mesure	Condamnation administrative à venir suite travaux amonts
FRONTENAS	Les Eclorzures (Ancienne STEP)	DO16	Ruisseau de Chambonne	880 EH	900 EH	940 EH	Déclaration	Aucune mesure	Mesure du débit surversé depuis 2018	Conservé

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 1 500 €HT (Dossier Administratif de régularisation à réaliser et déposer auprès de la Police de l'Eau).

ACTION 2027A (25)**LIERGUES Bas de la Montée Saint-Eloi DO5**

Constat : Fonctionnement du Déversoir pour des pluies de période de retour < 1 mois

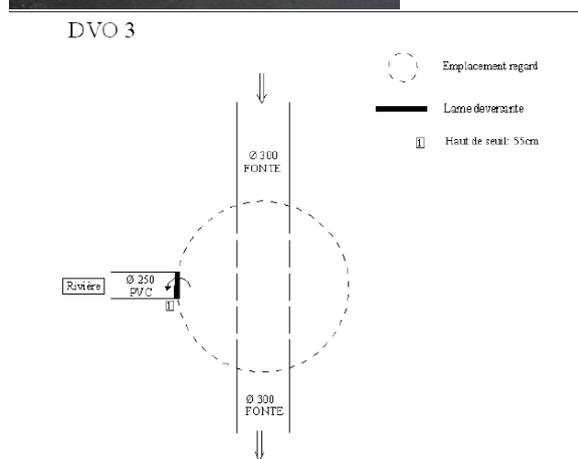
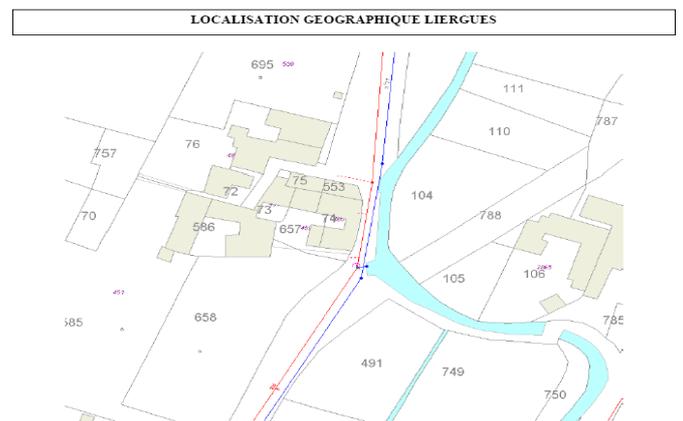
Actions : Mise en place d'une lame inox ajustable afin de supprimer les rejets des déversoirs d'orage pour une pluie 1 mois

Nota : la suppression définitive à terme de l'ouvrage est conditionnée à la réalisation intégrale des mises en séparatifs projetées à l'amont.

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 2 500 €HT (Base Chiffrage ETP).

ACTUIB 2027B :**Liergues : DO 3 Combe, Suivi d'un an des volumes déversés et équipement conformément aux remarques de la DREAL.**

DO3



Le DO 3 était prévu en condamnation dans le cadre des propositions du diagnostic de temps de pluie suite aux modifications proposées sur le DO4. Le DO4 n'ayant fait l'objet in fine que d'une réhabilitation, le DO 3 sera conservé et devra faire l'objet d'une télésurveillance réglementaire conformément à la demande formulée par la DREAL. La mise en place d'un SOFREL pour une mesure

pendant une année a été proposée en concertation avec la DREAL en juillet 2019 afin d'observer le comportement du DO avant sa suppression éventuelle.

Le DO3 devra être équipé, une note technique sera transmise pour validation a la DREAL

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 10 000 €HT (A conforter avec des propositions de bureaux d'études et la consolidation des données topographiques nécessaires)

Gains escomptés en ECP : Aucun.

ACTION 2027C (25) LIERGUES Mairie DO7

Constat : Fonctionnement du Déversoir par temps sec

Actions : L'ETP propose la suppression des déversoirs après déconnexion du réseau eaux pluviales (Mise en séparatif)

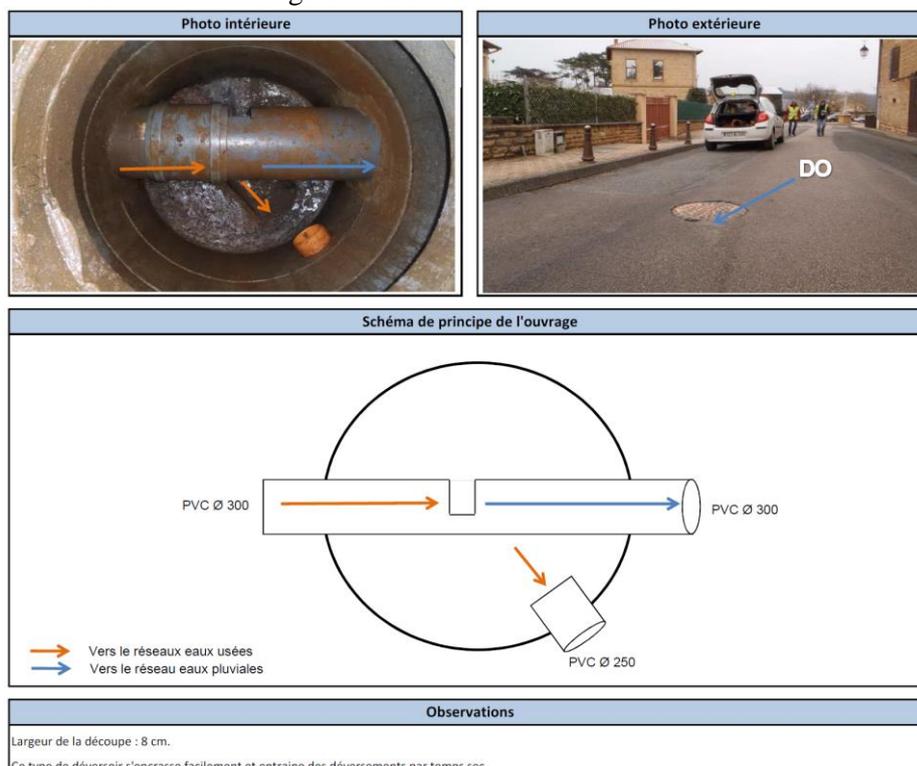
Nota : la suppression définitive à terme de l'ouvrage est conditionnée à la réalisation intégrale des mises en séparatifs à l'amont (linéaires importants de l'ordre de 530ml)

La mise en séparatif sur 530 ml permettrait la suppression du DO07 ;

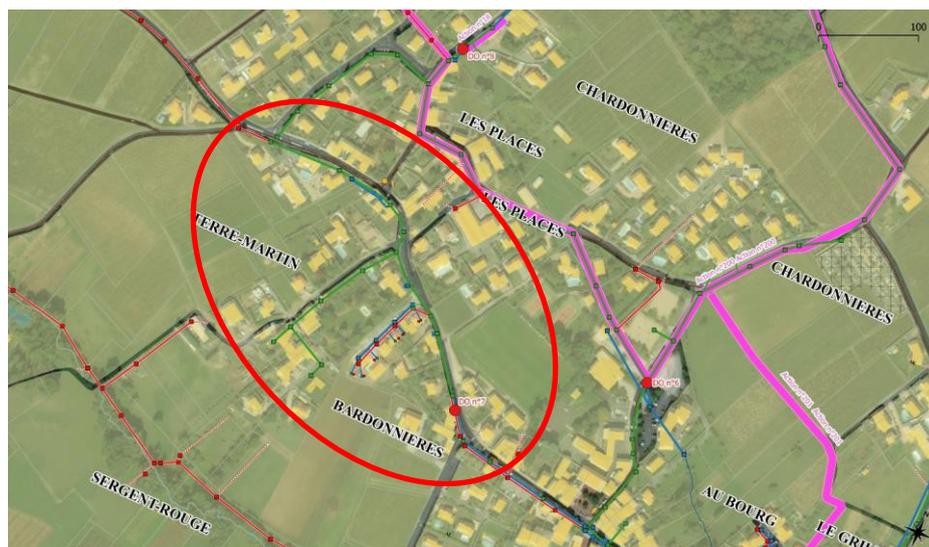
Nous proposons de façon intermédiaire une modification du DO afin de proscrire les déversements de temps sec. Base mise en œuvre d'une lame inox avec reprise de l'échancrure...

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 2 500 €HT (Base Chiffrage ETP).

Extrait de la Fiche ouvrage du DO7 :



Extrait de situation des réseaux unitaires amonts :



3.1.5. ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET DONNEES ACTUALISEES DES ITV

Ce paragraphe aborde les actions complémentaires à mettre en œuvre sur le territoire d'étude.

Action 5002 ZONAGE

Territoire du SMAPS

Mettre à jour le zonage d'assainissement en lien avec les PLU des communes et l'urbanisation
Le premier zonage d'assainissement a été réalisé en 2003 par le bureau d'étude Gaudriot.
On constate une forte augmentation des zones urbanisables.

Objectifs : Déterminer les zones collectives – non collectives et futurs collectives sous conditions

Les cartes de zonage seront sectorisées en 3 types de zone conformément à la légende ci-dessous

URBANISME	
Zonages-AC-ANC-2021	
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUS CONDITION *
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *1

- En bleu : zone d'assainissement collectif
- * : En rose : Zone d'assainissement collectif sous condition : les projets de constructions en zones agricoles / industriels / ZAC pourront être éligibles au raccordement après étude au cas par cas.
- *1 : En jaune : zone d'Assainissement non collectif / * Secteur agricole dans les zones d'assainissement non collectif : les projets de construction agricole pourront être éligibles au raccordement après étude au cas par cas

Conformément à l'article L.2224.10 DU Code Générale des Collectivités Territoriales, les zonages doivent faire l'objet d'un examen cas par cas par le préfet.

A intégrer dans le projet de zonage :

Liergues : modification de zonage route de Tarare. 3 maisons concernées par cette modification. Application sur ce secteur d'un Zonage d'Assainissement non collectif.

Le SMAPS souhaitait raccorder les 3 maisons qui sont non raccordées au réseau collectif actuellement, Traverser la route départementale et installer les boîtes de branchements (maison en contre bas de la route avec un pompage dédié...). Devant la difficulté d'obtenir les servitudes de passages nécessaires, il souhaite désormais déclasser le secteur en zonage non collectif.

Extrait de situation :



Gains escomptés en ECP : Aucun.

Motif proposé de la modification de zonage : Difficulté d'obtention des autorisations de passage nécessaire à un projet collectif réaliste.

Faire réaliser ensuite les contrôles de bon fonctionnement par le service SPANC

Enveloppe estimative sommaire de l'étude : 5 000 € HT

ACTION 6001 : Repérage et suivi des exutoires des DO. **ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Constat : La DREAL souhaite que les exutoires des déversoirs d'orage soient matérialisés sur le SIG. Elle a également demandé un programme de nettoyage.

Actions : Mise en place d'un référencement des exutoires sur le SIG et d'un suivi régulier des actions de curages et d'entretien.

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 1 500 €HT (Base Chiffrage ETP).

ACTION 2032 : Mise à jour du SIG

Une mise à jour du SIG est nécessaire chaque année en fonction des plans de récolement et des contrôles de branchement. Il est demandé également un approfondissement de la connaissance des réseaux (diamètres, matériaux, file d'eau, date de pose, classe...)

Malgré le travail entrepris sur le SIG, pour la majorité, les branchements ne sont pas reportés sur les plans généraux du syndicat. Cela apporte un manque de précision d'adéquation des zonages au-delà des problématiques d'exploitation. Cette action est à mener en parallèle de la consolidation du SIG...

Egalement sera mis en place une codification spécifique pour les lotissements privés ou public, un protocole de rétrocession est en cours.

ACTION 2040 – Patrimoine réseau et Classification des réseaux classe A

En application de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, et notamment son article 24

De la lettre du 18 novembre 2019 du président de l'observatoire national DT DICT demandant l'approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement ;
Considérant que les mises à jour des fascicules susvisées sont nécessaires suite aux évolutions réglementaires issues de l'arrêté du 26 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 15 février 2012 susvisé et du décret n° 2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution Et de la Décision du 02 décembre 2019

Les classes de précision cartographiques s'appliquent en planimétrie (x,y) et en altimétrie, l'objectif étant d'atteindre la classe A ;

Il convient de réaliser avec l'exploitant pour sa partie et pour les investigations complémentaires faire appel à un prestataire extérieur certifié

Enveloppe estimative sommaire de la dépense : 50 000 €HT

PRECISIONS D' ACTIONS SUITE AUX ITV EN COURS DE REALISATION SUR LE TERRITOIRE

Parallèlement à la remise de ce rapport, des actions d'ITV sont lancées sur le territoire afin d'obtenir des précisions d'actions sur les travaux à entreprendre.

Les rendus suivants sont d'ores et déjà disponibles :

Nota : Les rapports d'ITV sont difficilement synthétisables pour permettre à la collectivité de réaliser aisément un véritable choix stratégique de réparations au coup par coup, de chemisage ou encore de remplacement du patrimoine par exemple....

Nous proposons qu'une synthèse géolocalisée sur le SIG des observations soit établie, avec pour critères par exemple le classement suivant :

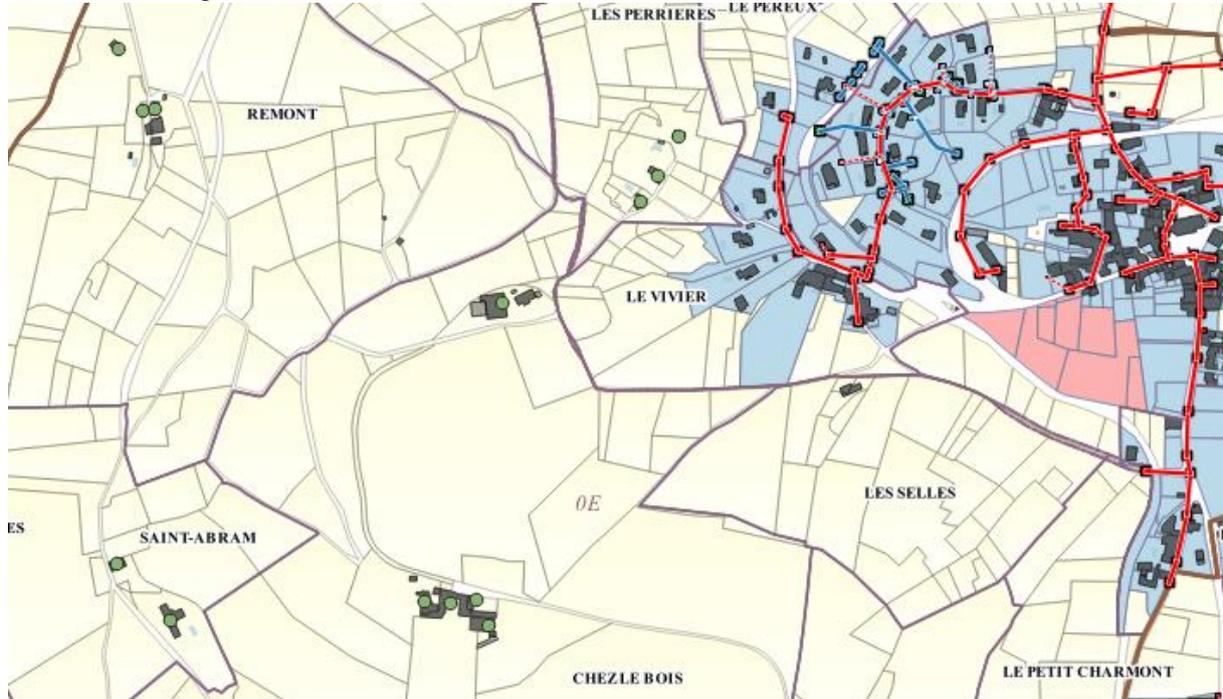
RISQUE/GRAVITE	EXEMPLES
Risque le plus grave 1	Effondrement total Fontis en surface Arrêt de l'écoulement (risque d'inondation)
Risque très important (défauts pouvant évoluer très rapidement) 2	Effondrement partiel Déboîtement ou casse avec arrivée de sable : entraînement de terrain Affaissement de tuyaux avec arrivée de sable Obstruction importante réduisant la capacité d'écoulement Vides de l'encaissant Tout ce qui entraîne des infiltrations de terrain
Risque important pouvant évoluer 3	Fissures, cassures, emboîtements défectueux avec légère infiltration ou sans infiltration Perforation Racines, joints pendants, obstructions Erosion, corrosion (H2S ou industrielle) Obstruction partielle : béton, contrepente importante, ...
Risque potentiel 4	Fissures apparemment non évolutives Défauts de profil, cunette de regard de visite Joints sortis, branchements pénétrants Petites obstructions : racielles, légers dépôts Infiltration d'eaux parasites (sans entraînement de terrain)
Risque modéré 5	Emboîtement douteux Aménagement de regard de visite Aménagement divers Signes de vétusté générale sans point particulier Poinçonnements Petits défauts de profil Création ou mise à niveau de regards de visite Aménagement de liaison collecteur / branchement
Sans gravité 6	Défauts de détail apparemment non évolutifs

Un cahier des charges sera mis en place pour les prochaines ITV

3.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La consolidation de la base de données et de l'interface cartographique du SIG va permettre avec le prestataire en charge de ces visites, de réaliser un croquis géo référencables et interfacé avec la cartographie du syndicat.

Extrait du SIG QGIS du SMAPS



 habitation en ANC

Le travail sur la géolocalisation des abonnés ANC a été réalisé parallèlement à la Phase 2. Il a permis de préciser le zonage proposé en Phase 3.

L'ensemble du territoire dispose d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration et d'une carte des contraintes et de faisabilité de l'Assainissement non collectif, réalisées dans le cadre du premier zonage d'assainissement (GAUDRIOT 2001-2002) (version papier)

Les diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif existantes ont été réalisées conformément à la réglementation

Le territoire compte 304 installations d'assainissement non collectif.

Plusieurs prestataires se sont succédés

2006-2014 = visite de 266 installations

2015-2020 = visite de 137 installations

2020 - = visites de 40 installations

Une troisième campagne de visite de bon fonctionnement est en cours.

Depuis la création du SPANC :

- 249 diagnostics dont 48 installations ont été réhabilitées dans le cadre des aides de l'Agence de l'Eau et du Département

- 55 installations sont neuves (permis de construire ou réhabilitation hors permis)

Classification des normes de contrôles des non conformités :

PROBLEMES CONSTATES SUR L'INSTALLATION (identifiées par une croix):	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON (sous réserve d'éléments non encore transmis par les administrations compétentes)	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Absence d'installation	<input type="checkbox"/>	Non-respect de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique Travaux de mise en place d'une installation conforme à réaliser dans les meilleurs délais	
Défaut de sécurité sanitaire contact direct transmission maladie (zone de lutttes contre moustiques) nuisances olfactives	<input type="checkbox"/>	Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans à compter de la réception du présent rapport (en cas de vente, ce délai est remplacé par un délai de un an à compter de l'acte de vente)	Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans à compter de la réception du présent rapport (en cas de vente, ce délai est remplacé par un délai de un an à compter de l'acte de vente)
Défaut de structure ou de fermeture	<input type="checkbox"/>		
Implantation à moins de 35 m en amont d'un puits déclaré	<input type="checkbox"/>		
Installation incomplète Fosse septique seule Prétraitement ou traitement seul Rejet d'EU prétraitées ou partiellement prétraitées dans un puisard Rejet d'EU prétraitées ou partiellement prétraitées ds mare ou cors d'eau Fosse étanche munie d'un trop plein Evacuation d'EU brutes dans un système d'épandage Autre	<input checked="" type="checkbox"/>		
Installation significativement sous dimensionnée Drain d'épandage unique Fosse septique utilisée comme fosse toutes eaux Fosse débordant systématiquement Partie significative des eaux ménagères non traitées Autre	<input type="checkbox"/>	Travaux obligatoires en cas de vente dans un délai de 1 an à compter de la vente. (en cas de vente, ce délai est remplacé par un délai de un an à compter de l'acte de vente)	Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans à compter de la réception du présent rapport (en cas de vente, ce délai est remplacé par un délai de un an à compter de l'acte de vente)
Installation, des dysfonctionnements majeurs Prétraitement fortement dégradé et ayant perdu son étanchéité Drains d'épandage engorgés avec remontée en surface d'EU Micro-station avec un moteur hors-service Micro-station sur laquelle des dépôts de boues sont constatés Autre	<input type="checkbox"/>		
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutif	<input type="checkbox"/>	Listes de recommandations pour améliorer le fonctionnement	
Constatations insuffisantes Absence de documents Vérifications insuffisantes des éléments principaux	<input type="checkbox"/>	Les constats se révélant insuffisants pour se prononcer sur la conformité de l'installation, en cas de changement de propriétaire, une étude spécifique avec débialement des installations pourra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé afin de vérifier la conformité et, le cas échéant, prescrire les travaux de mise en conformité. On notera que cette rubrique n'est pas une obligation réglementaire mais une préconisation pour le futur acquéreur	

3.3. LES ABONNES ET LA FACTURATION

Les données collectées en base de facturation ne disposent pas d'une géolocalisation. Un rapprochement a été mené par géocodage approximatif des adresses postales abonnés. Le géocodage des abonnés collectifs permettrait également de préciser la pertinence du zonage dans le temps. Ce travail n'est pas encore entrepris en lien avec les deux prestataires AEP sur le territoire.

La consolidation est à mener entre la facturation et les données SPANC une fois géolocalisées... Elle est notamment essentielle pour s'assurer du bon mode de facturation de l'utilisateur...

3.4. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Les zonages du territoire sur l'assainissement sont associés au schéma directeur de 2001 pour les communes suivantes :

- ✓ Porte des Pierres Dorées (Liergues et Pouilly le Monial et Jarniou),
- ✓ Frontenas

Certains zonages ont été actualisés en 2016 suites aux projets de stations de traitement sur Rapetour (Theize) et La Varenne (Ville sur Jarniou) :

- ✓ Theize
- ✓ Ville sur Jarniou

La mise à jour du zonage a été réalisée dans le cadre du présent rapport de Phase 3 en lien avec le programme d'action retenu. Un dossier Cas par cas sera déposé en 2021.

Nota :

Le zonage a fait l'objet d'une notice spécifique et de l'établissement d'un dossier Cas par Cas.

3.5. SCENARIO D'EXTENSION DE LA COLLECTE

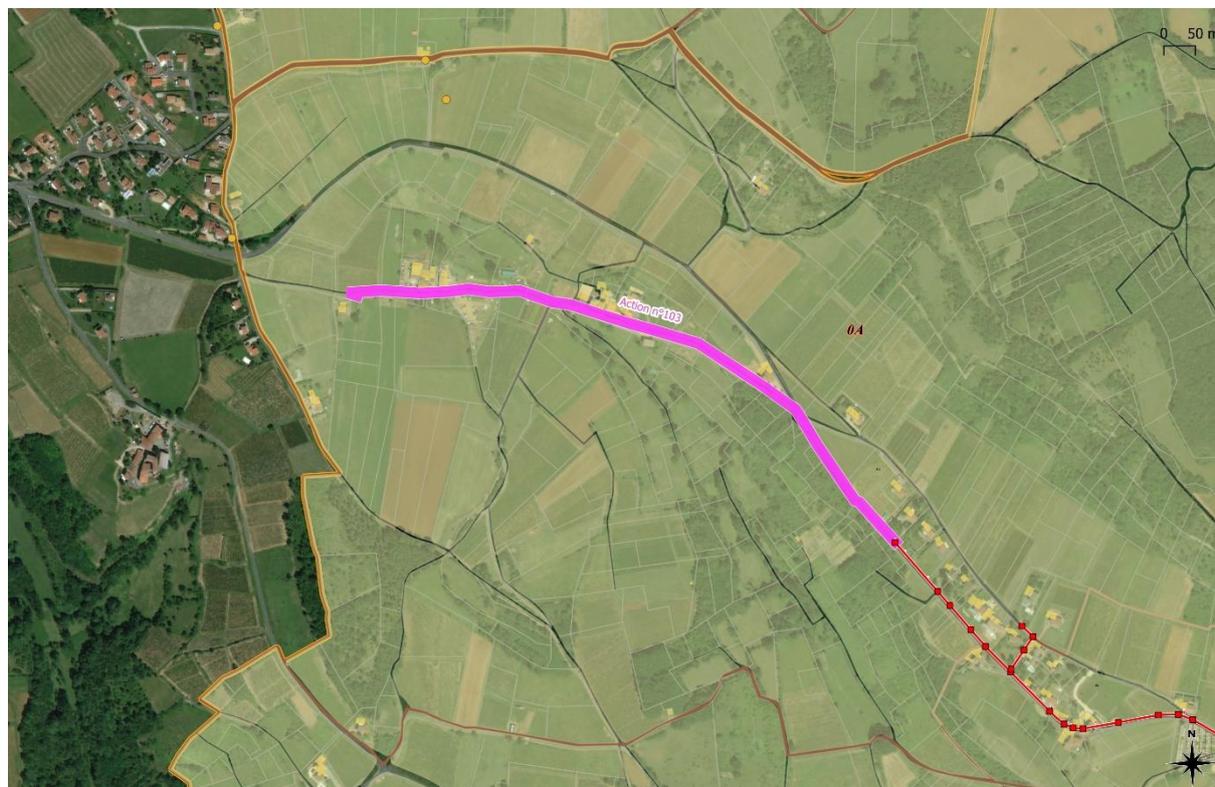
Ce chapitre aborde les scénarii potentiel d'extension de la collecte

Suite au parcours du territoire et à l'enquête de modification du zonage quelques secteurs apparaissent potentiellement à évoquer.

Action 103 : Theizé : Le Marquison étude comparative, pour une mise en séparatif ou création d'une STEP ou ANC.

Le secteur du Marquison est actuellement en ANC. Un raccordement au réseau collectif pourrait être envisagé selon plusieurs alternatives.

1-Alternative raccordement vers réseau de collecte existant :

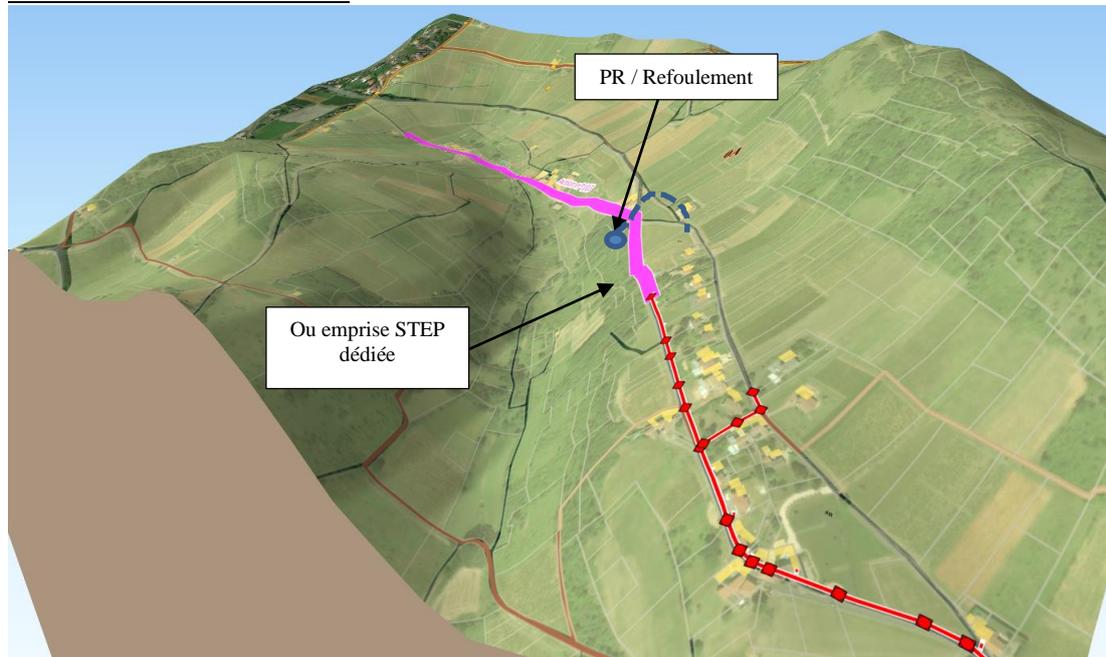


Cette mise en séparatif représenterait de l'ordre de 1015ml en DN 200mm.

La topographie serait plutôt contraignante, avec une collecte gravitaire puis un refoulement (à conforter au niveau projet). Le refoulement nécessiterait probablement une remontée immédiate au niveau de la

route en amont des Marquisons pour éviter un refoulement trop long et des contraintes de formation probablement de H₂S.

Extrait 3D non orthonormé :



Cela représente de l'ordre de 18 abonnés pour une consommation de l'ordre de 1400m³/an (base volumes facturés AEP 2018).

Des activités professionnelles sont recensées :

- AGRI SERVICE DES PIERRES (matériel agricole)
- AU DOMAINE DU MARQUISON (peu d'activité viticole)
- Domaine Bourbon (rejet viticole)

2- Alternative d'une unité de traitement dédiée :

La mise en œuvre d'une STEP dédiée à ce secteur nécessite la création d'un site de traitement probablement à proximité du Merloux au point bas de la combe pour un apport gravitaire et permettrait probablement l'économie de l'ordre de 300ml de réseau de transport par rapport à l'alternative précédente.

Pour mémoire le raccordement à la STEP du Rapetour représenterait un accroissement de linéaire de 1140ml pour rejoindre l'ouvrage de traitement ce qui apparaît disproportionné même si le fonctionnement gravitaire de cette liaison est possible.

Une étude comparative de Teréo-Aménagement d'aout 2009 a été réalisée sur la comparaison des alternatives. Elle porte sur la collecte d'une dizaine d'abonnés et n'intéresse pas le territoire voisin potentiel de collecte. Elle confirme l'absence d'intérêt économique pour une solution collective ou semi-collective.

Enveloppe estimative sommaire de travaux : 230 895 €HT (A conforter avec des éléments détaillés)

Base de chiffrage : 1015ml à 193€HT/ml y compris création des extrémités de branchements ainsi qu'un poste de refoulement à 35 000€HT.

Gains escomptés en ECP : Aucun.

ACTION 7001 – PROJECTION EXTENSION ZONE ARTISANALE

Constat : Dans le cadre du zonage, des zones ouvertes à l'urbanisation par les communes ont été définis comme raccordable sous certaines conditions et notamment par une étude de raccordement.

Actions : suivi des extensions des zones artisanales et étude préalable. Elaboration d'une convention de déversement des effluents autres que domestique.

Secteurs :

- LIERGUES : champ de Cruix – Chalier – Cave coopérative
- THEIZE : Le maupas – le Bourg
- FRONTENAS : Aérodrome – Le bourg
- POUILLY LE MONIAL : Les Barges
- JARNIOUX : vigne Blanche
- VILLE SUR JARNIOUX : Le Bourg
- JARNIOUX EHPAD

Carte zonage en annexe.

4. SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS RETENUS AU SCHEMA DIRECTEUR

Le tableau de synthèse en annexe reprend l'ensemble des aménagements retenus au schéma Directeur.

Le phasage proposé est indicatif et il sera adapté notamment aux capacités financières de la collectivité (P1 : Court terme / P2 : Moyen terme / P3 : Long terme).

Le montant total des actions proposées est de 4 064 976 € HT (pour les éléments chiffrés).

5. CONCLUSION

Le travail entrepris a permis de définir un programme d'aménagements à l'échelle du territoire syndical. Le Schéma directeur reste une prévision de programmation en identifiant l'ensemble des travaux de manière générale à réaliser sur une période donnée.

Pour chaque programme de travaux, des avant projets seront élaborés en détails (études préalables – ITV complémentaires- topographie...)

Les propositions d'aménagements retenues ont permis de définir les zonages d'assainissement Eaux Usées du territoire.

6. ANNEXES